

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

RÉGIONS

Bulletin statistique régional

Édition 2014

Abitibi-Témiscamingue



Équipe de rédaction :

Marianne Bernier	Jean-François Fortin
Anne Binette Charbonneau	Jane-Hélène Gagnon
Sophie Brehain	Hugo Johnston-Laberge
Pierre Cambon	Stéphane Ladouceur
Stéphane Crespo	Marie-Hélène Provençal
Marc-André Demers	

Avec l'assistance technique de :

Mélanie Jean	Danielle Laplante
Maxime Keith	Danny Sanfaçon
Virginie Lachance	

Révision linguistique :

Esther Frève

Sous la coordination de :

Stéphane Ladouceur	Marie-Hélène Provençal
--------------------	------------------------

Sous la direction de :

Yrène Gagné

Nos coordonnées :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Ste-Foy, 3^e étage
Québec (Québec), G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2411
Sans frais : 1-800-463-4090
Télécopieur : 418 643-4129

Courriel : regions@stat.gouv.qc.ca

Visitez notre site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Crédits de la page frontispice :

© iStockphoto.com / Bill Noll / Shaun Lowe /
Alexander Hafermann, photographes

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

4^e trimestre 2014

ISSN 1715-6971 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,

Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Octobre 2014

Table des matières

Territoire et environnement	3
Climat	3
Aires protégées	4
Démographie	5
Conditions de vie et bien-être	8
Mesure du faible revenu	8
Revenu médian des familles	9
Marché du travail	11
Région administrative	11
MRC	12
Comptes économiques	13
Produit intérieur brut	13
Revenu disponible par habitant	15
Investissements et permis de bâtir	19
Investissements	19
Permis de bâtir	20
Mines	21
Mode de transport utilisé pour se rendre au travail	25
Santé	27
Éducation	28
Taux de diplomation aux études collégiales	28
Formation universitaire : nombre de diplômés au baccalauréat	29
Culture et communications	31
Concepts et définitions	33

Signes conventionnels

.. Donnée non disponible	g	Gramme
... N'ayant pas lieu de figurer	kg	Kilogramme
– Néant ou zéro	t	Tonne métrique
— Données infime	hl	Hectolitre
p Donnée provisoire	n	Nombre
r Donnée révisée	\$	En dollars
e Donnée estimée	k	En milliers
F Donnée peu fiable	M	En millions
x Donnée confidentielle	G	En milliards

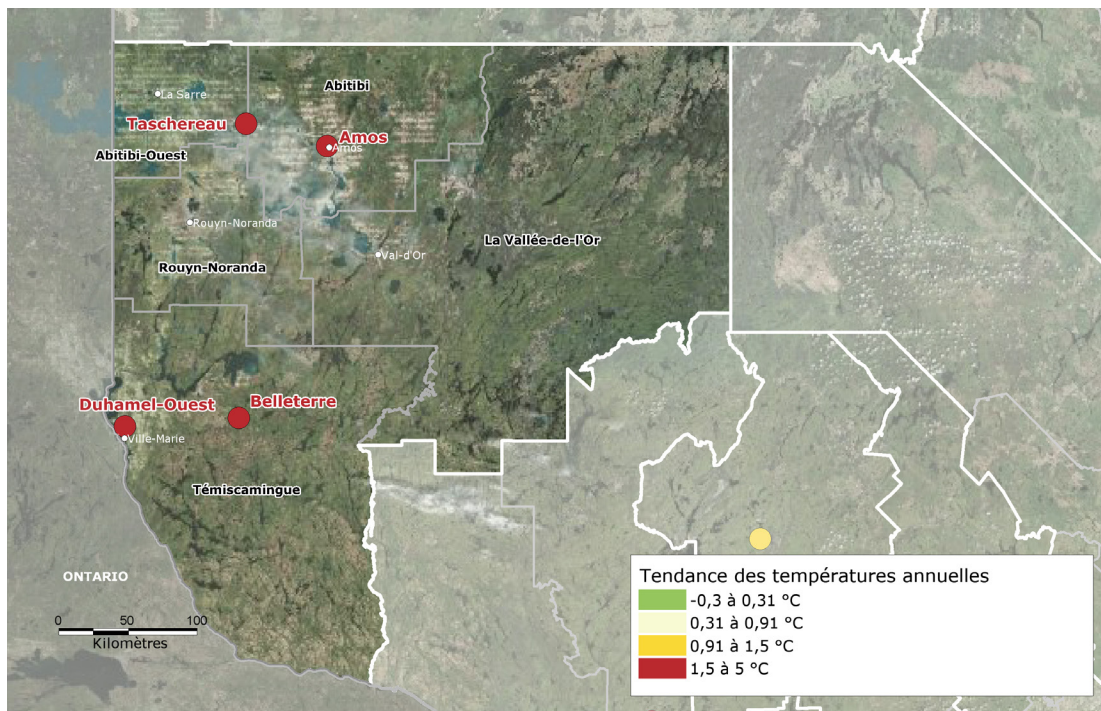
1. Territoire et environnement

par Sophie Brehain, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

La région de l'Abitibi-Témiscamingue couvre une superficie en terre ferme de 57 349 km². Elle est composée de cinq municipalités régionales de comté (MRC) géographiques¹ : Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest, Abitibi et La Vallée-de-l'Or, et regroupe 82 municipalités.

1.1 Climat

La climatologie d'une région se définit d'abord par sa température. Au Québec, plusieurs stations de mesure réparties principalement sous le 52^e parallèle, en milieu rural, recueillent depuis plus de 50 ans des données sur les températures quotidiennes minimales et maximales. La tendance des températures moyennes annuelles peut ainsi en être déduite. Les résultats pour l'ensemble de la province montrent que le réchauffement du climat est une réalité dans la partie méridionale du Québec. De 1961 à 2010, la température moyenne a augmenté de 1,3 °C. Cependant, les variations des températures ne se produisent pas uniformément sur l'ensemble du territoire. La hausse des températures moyennes est d'un peu plus de 1,5 °C dans l'ouest et le sud, alors qu'elle se situe entre 0,9 °C et 1,5 °C pour les stations localisées plus à l'est de la province. Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la hausse des températures moyennes est d'au moins 1,5 °C. Les stations des municipalités de Belleterre, Taschereau, Duhamel-Ouest et Amos affichent respectivement une variation de température de + 1,5 °C, + 1,6 °C, + 1,7 °C et + 2,6 °C pour la période observée.



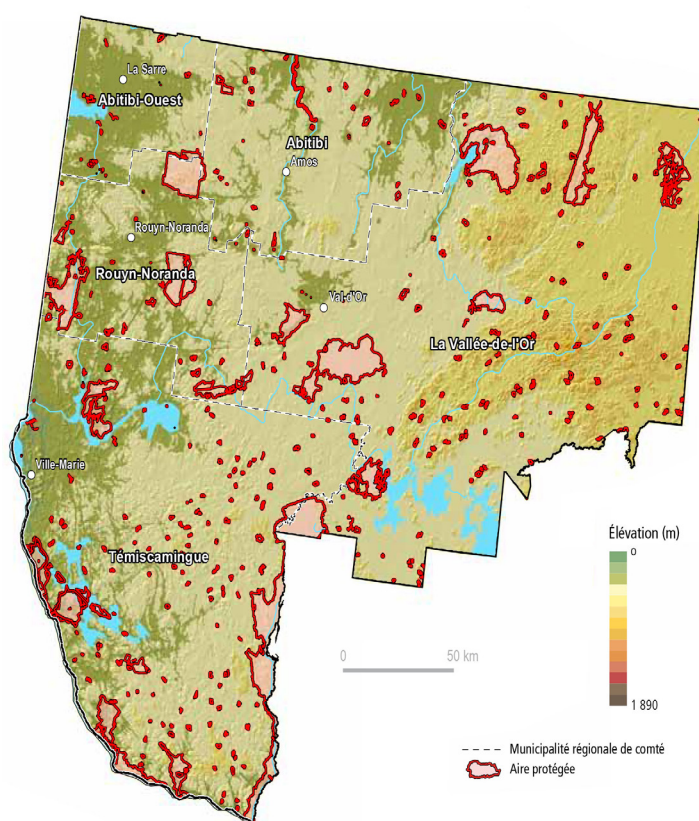
Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, image fournie par la NASA, © 2013 Microsoft Corporation.

1. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents (TE) à une MRC, de même que les communautés amérindiennes et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des TE.

1.2 Aires protégées

Au 31 mars 2014, le réseau des aires protégées au Québec compte 3 908 milieux naturels qui répondent à la définition d'une aire protégée et répondent aux critères de protection développés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les aires protégées couvrent 151 971 km², ce qui représente 9,11 % de la superficie de la province.

Sur le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue se trouvent, en totalité ou en partie, 416 aires protégées. Elles couvrent 4 562 km², soit 7,0 % de la superficie de la région. La majorité de la superficie classée en aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue est constituée de 12 réserves de biodiversité projetées¹, contribuant à la protection de près de 1 828 km². Les plus importantes en superficie sont les réserves des marais du lac Parent (403 km²) et du lac Opasatica (245 km²). La région compte également deux réserves aquatiques projetées² couvrant 872 km², dont celle de la Rivière-Dumoine à cheval sur la région de l'Outaouais, ainsi que deux réserves de biodiversité (627 km²) et deux parcs nationaux, dont le nouveau parc national d'Opémican de 252 km² qui s'est ajouté à la région en décembre 2013. Plusieurs refuges biologiques (284) sont également situés en tout ou en partie en Abitibi-Témiscamingue, pour une superficie de 464 km².



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELC), *Registre des aires protégées au Québec*, mise à jour du 31 mars 2014.

1. Réserve de biodiversité : aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité; sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel — une formation physique ou un groupe de telle formation — et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. Les réserves de biodiversité *projetées* sont créées dans le but de mettre en réserve un territoire en lui accordant un statut provisoire de protection. Un plan de conservation est établi et la mise en réserve initiale d'un tel territoire est généralement de quatre ans. Dans ces territoires, sont interdites notamment les activités d'exploitation minière, gazière, pétrolière, forestière, les forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.
2. Réserve aquatique : aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes. Les réserves aquatiques *projetées* sont créées dans le but de mettre en réserve un territoire en lui accordant un statut provisoire de protection. Un plan de conservation est établi et la mise en réserve initiale d'un tel territoire est généralement de quatre ans. Dans ces territoires, sont interdites notamment les activités d'exploitation minière, gazière, pétrolière, forestière, les forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

2. Démographie

par Anne Binette Charbonneau, Direction des statistiques sociodémographiques

Évolution de la population

Selon les estimations provisoires, l'Abitibi-Témiscamingue comptait 147 900 habitants au 1^{er} juillet 2013, soit 1,8 % de la population du Québec. Elle arrive au 14^e rang des régions administratives pour ce qui est de la taille de sa population, derrière le Bas-Saint-Laurent et devant la Côte-Nord.

Environ 30 % de la population témiscabitiennne, soit 43 800 personnes, résident dans la MRC de La Vallée-de-l'Or en 2013. Rouyn-Noranda suit de près avec 28 %, puis viennent les MRC d'Abitibi (17 %) et d'Abitibi-Ouest (14 %). Témiscamingue est la MRC la moins peuplée, ses 16 300 habitants représentant 11 % de la population régionale.

Tableau 2.1

Population totale, taux d'accroissement annuel moyen et part de la population régionale, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2001-2013

	Population au 1 ^{er} juillet				Taux d'accroissement annuel moyen ¹			Part	
	2001 ^r	2006 ^r	2011 ^r	2013 ^p	2001-2006 ^r	2006-2011 ^r	2011-2013 ^p	2001 ^r	2013 ^p
	n				pour 1 000			%	
Témiscamingue	17 813	17 081	16 279	16 346	- 8,4	- 9,6	2,1	12,0	11,0
Rouyn-Noranda	40 323	40 264	41 439	41 904	- 0,3	5,8	5,6	27,1	28,3
Abitibi-Ouest	22 327	20 902	21 131	21 048	- 13,2	2,2	- 2,0	15,0	14,2
Abitibi	25 033	24 433	24 551	24 820	- 4,9	1,0	5,4	16,8	16,8
La Vallée-de-l'Or	43 068	42 207	43 283	43 813	- 4,0	5,0	6,1	29,0	29,6
Abitibi-Témiscamingue	148 564	144 887	146 683	147 931	- 5,0	2,5	4,2	100,0	100,0
Ensemble du Québec	7 396 415	7 631 873	8 007 656	8 155 334	6,3	9,6	9,1

1. Le taux d'accroissement est calculé par rapport à la population moyenne de la période.

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1^{er} juillet 2013.

Source : Statistique Canada, Estimations démographiques (série de février 2014), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Après avoir connu un déclin de sa population durant de nombreuses années, l'Abitibi-Témiscamingue a renoué avec la croissance au milieu des années 2000. Si la région a connu des pertes annuelles moyennes de - 5,0 pour mille entre 2001 et 2006, elle a plutôt enregistré une croissance annuelle de 2,5 pour mille en moyenne entre 2006 et 2011. Selon les données provisoires, la région a crû à un taux annuel moyen de 4,2 pour mille entre 2011 et 2013. Cette croissance demeure toutefois modeste en regard de celle de l'ensemble du Québec (9,1 pour mille). Malgré la reprise de la croissance, le poids démographique de l'Abitibi-Témiscamingue au sein de la population québécoise a légèrement diminué; il est passé de 2,0 % en 2001 à 1,8 % en 2013.

Selon les données provisoires, la majorité des MRC de la région ont vu leur population augmenter entre 2011 et 2013. La Vallée-de-l'Or arrive en tête, avec une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 6,1 pour mille, suivie de Rouyn-Noranda et d'Abitibi (environ 5,5 pour mille chacune). La croissance de Témiscamingue est plus modeste, mais est à souligner en regard du déclin non négligeable enregistré durant les années 2000. Seule la MRC d'Abitibi-Ouest (- 2,0 pour mille) affiche une légère diminution de population au cours des années les plus récentes.

Révision des estimations de population

Les estimations démographiques utilisées sont tirées de la série révisée par Statistique Canada en février 2014 et adaptées au découpage géographique des MRC par l'Institut de la statistique du Québec. Cette révision apporte des modifications à la population totale du Québec, des régions administratives et des MRC à partir de l'année 2001.

La comparaison des nouvelles estimations avec celles disponibles précédemment montre des changements parfois importants, notamment après 2006. Pour des précisions méthodologiques sur les conséquences de cette révision à l'échelle des régions administratives, se référer à l'encadré de la section Démographie dans le [Panorama des régions du Québec](#).

Prudence dans l'interprétation des données provisoires

Les estimations de population de la période 2011-2013 ont comme point de départ les comptes du Recensement de 2011 (rajustés pour le sous-dénombrement net), auxquels est ajoutée une estimation du bilan des différents événements démographiques enregistrés par la suite (naissances, décès et mouvements migratoires). Ces estimations de population ne sont pas définitives et feront l'objet d'une révision à la suite du Recensement de 2016. Par conséquent, une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution récente de la population.

Structure par âge

En Abitibi-Témiscamingue, le poids démographique des jeunes de moins de 20 ans (22,4 %) est plus élevé que la moyenne québécoise (21,1 %). Les personnes âgées de 65 ans et plus (15,8 %) sont au contraire un peu moins nombreuses, toutes proportions gardées, qu'à l'échelle du Québec (16,6 %). Le poids des 20-64 ans, que l'on peut considérer comme les personnes d'âge actif, est également un peu plus faible qu'au Québec (61,8 % contre 62,3 %). Au sein de ce groupe, la région compte toutefois davantage de 45-64 ans et moins de 20-44 ans que ce qu'on observe dans l'ensemble du Québec (données non illustrées). Ainsi, malgré une plus forte part de jeunes et une plus faible part d'aînés, l'âge médian – qui sépare la population en deux groupes égaux – de l'Abitibi-Témiscamingue (42,3 ans) est légèrement supérieur à celui du Québec (41,6 ans).

Tableau 2.2

Population par grand groupe d'âge et âge médian, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2013^a

	Groupe d'âge								Âge médian
	Total	0-19	20-64	65 et plus	Total	0-19	20-64	65 et plus	
	n				%				
Témiscamingue	16 346	3 690	9 748	2 908	100,0	22,6	59,6	17,8	45,2
Rouyn-Noranda	41 904	9 156	26 272	6 476	100,0	21,8	62,7	15,5	41,4
Abitibi-Ouest	21 048	4 634	12 600	3 814	100,0	22,0	59,9	18,1	45,2
Abitibi	24 820	5 657	15 344	3 819	100,0	22,8	61,8	15,4	41,9
La Vallée-de-l'Or	43 813	10 012	27 483	6 318	100,0	22,9	62,7	14,4	41,2
Abitibi-Témiscamingue	147 931	33 149	91 447	23 335	100,0	22,4	61,8	15,8	42,3
Ensemble du Québec	8 155 334	1 720 232	5 079 841	1 355 261	100,0	21,1	62,3	16,6	41,6

Note : Population au 1^{er} juillet.

Source : Statistique Canada, Estimations démographiques (série de février 2014), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les MRC de la région peuvent se diviser en deux groupes si l'on compare leur âge médian. D'une part, Témiscamingue et Abitibi-Ouest apparaissent plus âgées, avec un âge médian de 45,2 ans. Elles se distinguent des trois autres MRC par une proportion plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus (environ 18 %) et une part moindre de 20-64 ans (près de 60 %). D'autre part, Rouyn-Noranda, Abitibi et La Vallée-de-l'Or présentent un âge médian qui se situe entre 41 et 42 ans, comparable à celui de l'ensemble du Québec. La Vallée-de-l'Or compte la plus faible part de personnes âgées de la région (14,4 %) et présente, avec Rouyn-Noranda, la plus importante proportion d'individus dits d'âge actif (62,7 %). Soulignons également que, toutes proportions gardées, les MRC de la région comptent toutes un nombre supérieur de jeunes de moins de 20 ans que la moyenne québécoise.

3. Conditions de vie et bien-être

par Stéphane Crespo, Direction des statistiques sociodémographiques

La présente section a été préparée à partir de tableaux sur les familles de recensement, dont la source est le Fichier des familles T1 (FFT1). Il s'agit de données fiscales fédérales, extraites des déclarations de revenus des particuliers. Plus particulièrement, le faible revenu est ici calculé d'après la Mesure du faible revenu (MFR) après impôt. Une famille est à faible revenu lors d'une année si son revenu ajusté après impôt est inférieur au seuil correspondant à la moitié du revenu médian ajusté après impôt de l'ensemble des familles et des personnes hors famille du Québec durant la même année.

3.1 Mesure du faible revenu

En 2011, la proportion des familles en situation de faible revenu est moins élevée dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (6,4 %) que dans l'ensemble du Québec (8,8 %). De 2007 à 2011, le taux de faible revenu après impôt des familles diminue dans la région (-2,2 points), tandis qu'il diminue de 1,2 point dans l'ensemble du Québec. Par rapport à 2010 seulement, le taux est en diminution de 0,7 point, comparativement à une diminution de 0,5 point dans l'ensemble du Québec. C'est dans Témiscamingue que l'on trouve, en proportion, le plus de familles à faible revenu (9 %). À l'inverse, Rouyn-Noranda affiche le taux de faible revenu le moins élevé de la région (4,7 %). Au cours de la période 2007-2011, le taux de faible revenu des familles est en diminution dans tous les territoires supralocaux de la région : Abitibi-Ouest (-2,6 points), Abitibi (-2,5 points), Rouyn-Noranda (-2,4 points), La Vallée-de-l'Or (-2,0 points) et Témiscamingue (-1,0 point).

Tableau 3.1.1

Taux de faible revenu de l'ensemble des familles, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2007-2011

	2007	2008	2009	2010	2011	Écart 2011-2007 point de pourcentage
	%					
Témiscamingue	10,0	10,9	10,4	9,9	9,0	-1,0
Rouyn-Noranda	7,1	6,2	6,0	5,5	4,7	-2,4
Abitibi-Ouest	9,1	8,6	8,9	7,9	6,5	-2,6
Abitibi	8,2	7,5	7,0	6,0	5,8	-2,5
La Vallée-de-l'Or	9,4	8,7	8,9	8,0	7,4	-2,0
Abitibi-Témiscamingue	8,6	8,1	8,0	7,1	6,4	-2,2
Ensemble du Québec	9,9	9,7	9,8	9,3	8,8	-1,2

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1^{er} janvier 2011.

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

À l'instar des autres régions, le taux varie beaucoup selon le type de famille dans la présente région. En 2011, ce taux est 6,7 fois plus élevé pour les familles monoparentales (24,1 %) que pour les couples (3,6 %). Entre 2007 et 2011, le taux diminue de 5,2 points pour les familles monoparentales, comparativement à une diminution de 1,5 point pour les couples. C'est Témiscamingue qui affiche le taux de faible revenu des familles monoparentales le plus élevé de la région en 2011 (31,2 %). Mentionnons que le taux le plus bas pour ce type de famille revient à Rouyn-Noranda (19,7 %).

Toujours en 2011, on dénombre dans la région 2 680 familles à faible revenu, dont 1 400 sont monoparentales. Aussi, le nombre d'enfants en situation de faible revenu passe de 4 280 en 2007 à 3 280 en 2011, soit une diminution de 23,4 %. Cette diminution est plus élevée que celle du nombre total d'enfants de la région (-4,3 %).

Tableau 3.1.2

Taux de faible revenu selon le type de famille, Abitibi-Témiscamingue, 2007-2011

	2007	2008	2009	2010	2011	Écart 2011-2007 point de pourcentage
	%					
Taux de faible revenu des familles	8,6	8,1	8,0	7,1	6,4	- 2,2
Famille comptant un couple	5,1	4,7	4,7	4,1	3,6	- 1,5
Sans enfants	5,7	5,2	5,1	4,3	3,8	- 1,9
Avec 1 enfant	4,1	4,0	4,1	3,7	3,4	- 0,7
Avec 2 enfants	3,7	3,0	3,3	2,8	2,2	- 1,5
Avec 3 enfants et plus	7,8	7,4	6,7	6,2	5,6	- 2,2
Famille monoparentale	29,3	28,0	27,8	25,7	24,1	- 5,2
Avec 1 enfant	25,5	24,3	24,1	21,8	21,1	- 4,4
Avec 2 enfants	31,4	29,9	30,2	28,0	25,2	- 6,2
Avec 3 enfants et plus	46,7	45,8	46,4	42,1	41,4	- 5,3

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3.2 Revenu médian des familles

De 2010 à 2011, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles, exprimé en dollars constants, augmente de 2,7 % dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette augmentation est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (+ 0,4 %). Mentionnons que c'est la présente région administrative qui, de toutes les régions, affiche l'augmentation la plus élevée (+ 2,7 %). On constate que les territoires supralocaux suivants profitent d'une croissance réelle : Rouyn-Noranda (+ 2,9 %), Abitibi (+ 2,5 %), Abitibi-Ouest (+ 2,4 %), La Vallée-de-l'Or (+ 2,4 %), Témiscamingue (+ 2 %). De plus, aucun territoire supralocal de la région n'a vu son revenu médian décroître. Aussi, la région est en avance par rapport à l'ensemble du Québec puisque, selon les données de 2011, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles s'établit à 72 950 \$, comparativement à 68 170 \$ au Québec. En 2011, le revenu médian avant impôt est supérieur à celui de l'ensemble du Québec dans les territoires supralocaux suivants : Rouyn-Noranda (78 180 \$), Abitibi (72 860 \$), La Vallée-de-l'Or (75 600 \$).

Tableau 3.2.1

Revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2010-2011

	2010	2011	Variation 2011/2010
	\$ constants de 2011		%
Témiscamingue	61 685	62 920	2,0
Rouyn-Noranda	75 998	78 180	2,9
Abitibi-Ouest	64 952	66 480	2,4
Abitibi	71 114	72 860	2,5
La Vallée-de-l'Or	73 793	75 600	2,4
Abitibi-Témiscamingue	71 011	72 950	2,7
Ensemble du Québec	67 868	68 170	0,4

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1^{er} janvier 2011.

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

En 2011, les familles monoparentales ont un revenu médian après impôt (37 810 \$) moins élevé que celui des familles comptant un couple (67 150 \$). Enfin, de 2010 à 2011, le revenu médian des familles monoparentales s'est amélioré de 2,1 %. Quant aux familles comptant un couple, leur revenu s'est amélioré de 1,6 %.

Tableau 3.2.2

Revenu médian après impôt selon le type de famille, Abitibi-Témiscamingue, 2010-2011

	2010	2011	Variation 2011/2010
	\$ constants de 2011		%
Famille comptant un couple	66 075	67 150	1,6
Sans enfants	51 658	52 420	1,5
Avec 1 enfant	75 133	77 490	3,1
Avec 2 enfants	85 098	87 110	2,4
Avec 3 enfants et plus	86 602	88 450	2,1
Famille monoparentale	37 025	37 810	2,1
Avec 1 enfant	36 180	36 960	2,2
Avec 2 enfants	38 272	39 350	2,8
Avec 3 enfants et plus	37 881	38 550	1,8

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4. Marché du travail

4.1 Région administrative

par Marc-André Demers, Direction des statistiques du travail et de la rémunération

En 2013, l'emploi, qui se fixait à 69 900 en 2012, s'établit à 73 600 en Abitibi-Témiscamingue. Le taux d'emploi augmente de 3,1 points à la suite d'une croissance de la population en âge de travailler (+ 0,1 %) moins importante que celle de l'emploi (+ 3,7 %). L'Abitibi-Témiscamingue affiche un taux d'emploi de 62,4 %, alors que celui de l'ensemble du Québec est de 60,3 %.

L'emploi à temps partiel (+ 4 200) augmente, alors que celui à temps plein reste stable. Par conséquent, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total de la région croît de presque 5 points de pourcentage à 20,8 %. De 2012 à 2013, la région passe du dernier au 4^e rang à ce chapitre.

Par ailleurs, les hommes (+ 3 200), les travailleurs de 15-29 ans (+ 2 500) ainsi que le secteur des services (+ 6 500) montrent une hausse de l'emploi. À l'inverse, l'emploi recule dans le secteur des biens et reste stable chez les personnes de 30 ans et plus et chez les femmes.

Tableau 4.1.1

Caractéristiques du marché du travail, Abitibi-Témiscamingue, 2009-2013

	Unité	2009	2010	2011	2012	2013
Population active	k	72,7	74,5	77,4	74,7	79,4
Emploi	k	65,8	68,2	71,5	69,9	73,6
Selon le régime						
Emploi à temps plein	k	54,0	55,2	58,8	58,8	58,3
Emploi à temps partiel	k	11,8	13,1	12,7	11,1	15,3
Groupe d'âge						
15-29 ans	k	14,7	17,3	18,6	15,8	18,3
30 ans et plus	k	51,1	50,9	52,9	54,1	55,3
Sexe						
Hommes	k	35,1	36,5	39,2	36,5	39,7
Femmes	k	30,7	31,8	32,3	33,4	33,9
Secteur d'activités						
Secteur des biens	k	17,7	18,4	22,2	22,9	20,1
Secteur des services	k	48,1	49,8	49,3	47,0	53,5
Chômeurs	k	6,9	6,3	5,8	4,8	5,8
Taux d'activité	%	62,4	63,6	65,8	63,4	67,3
Taux de chômage	%	9,5	8,5	7,5	6,4	7,3
Taux d'emploi	%	56,5	58,2	60,8	59,3	62,4
Part de l'emploi à temps partiel	%	17,9	19,2	17,8	15,9	20,8

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Le taux de chômage passe de 6,4 % à 7,3 % en raison d'une croissance de la population active (+ 6,3 %) plus importante que celle de l'emploi. Parmi les régions du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue se situe au milieu du peloton avec un taux qui se rapproche de celui de l'ensemble du Québec (7,6 %). La progression du nombre de personnes actives et la stabilité de la population en âge de travailler entraînent une augmentation du taux d'activité de 3,9 points. À 67,3 %, ce dernier s'établit à un niveau supérieur à celui du Québec (65,2 %), contrairement à l'année 2012.

L'Abitibi-Témiscamingue est l'une des trois régions ayant connu une hausse du nombre d'emplois de plus de 10 % (+ 7 800) depuis 2009 (les deux autres régions sont Laval et les Laurentides). Toutefois, la croissance nette de l'emploi dans la région est moins importante que dans ces dernières (plus de 20 000). La part de cette région dans l'emploi total du Québec (1,8 %) ne varie pas au cours de la période 2009-2013.

4.2 MRC

par Pierre Cambon, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Selon les données provisoires, le nombre de travailleurs de 25-64 ans s'élève à 61 219 en Abitibi-Témiscamingue en 2012, en hausse de 1,0 % par rapport à l'année précédente. Des cinq MRC que compte la région, quatre ont vu leur nombre de travailleurs évoluer positivement en regard de 2012. Les MRC d'Abitibi-Ouest et de Témiscamingue sont celles qui enregistrent les hausses les plus marquées (+ 1,3 % chacune). Contrairement aux autres MRC de la région, la croissance du nombre de travailleurs en Abitibi (+ 0,3 %) est inférieure à la moyenne québécoise (+ 0,9 %), et ce, à cause de la baisse observée chez les travailleurs masculins (- 0,4 %).

En ce qui a trait au taux de travailleurs, l'ensemble des territoires supralocaux qui composent la région de l'Abitibi-Témiscamingue se retrouvent, en 2012, avec une croissance de leur taux de travailleurs supérieure ou égale à la moyenne québécoise (+ 0,4 point). Rouyn-Noranda présente, pour une septième année d'affilée, le taux de travailleurs le plus élevé de la région, soit 78,0 %. Elle est immédiatement suivie à ce chapitre par Abitibi (77,6 %) et La Vallée-de-l'Or (77,4 %), seuls autres territoires supralocaux en Abitibi-Témiscamingue à afficher un taux de travailleurs supérieur à celui observé au Québec (76,1 %). En revanche, le taux de travailleurs le plus faible est enregistré dans la MRC d'Abitibi-Ouest (72,8 %).

Tableau 4.2.1

Nombre et taux des travailleurs de 25 à 64 ans, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2011-2012

	Nombre			Taux		
	2011 ^r	2012 ^p	Variation 2012/2011	2011 ^r	2012 ^p	Écart 2012-2011
	n		%	%		Point de %
Témiscamingue	6 440	6 523	1,3	73,0	73,9	0,9
Rouyn-Noranda	17 446	17 619	1,0	77,4	78,0	0,6
Abitibi-Ouest	8 091	8 196	1,3	72,1	72,8	0,7
Abitibi	10 446	10 473	0,3	77,2	77,6	0,4
La Vallée-de-l'Or	18 184	18 408	1,2	76,7	77,4	0,7
Abitibi-Témiscamingue	60 607	61 219	1,0	75,9	76,6	0,7
Ensemble du Québec	3 285 087	3 314 476	0,9	75,7	76,1	0,4

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Sources : Institut de la statistique du Québec; Revenu Québec.

Par ailleurs, le taux de travailleurs des hommes demeure supérieur à celui des femmes dans l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est dans Abitibi-Ouest où l'écart est le plus prononcé entre le taux de travailleurs des femmes et celui des hommes, soit une différence de 11,0 points de pourcentage en faveur de ces derniers. À l'opposé, l'écart le plus faible est noté dans la MRC de Témiscamingue (6,6 points). Depuis 2008, les disparités entre les deux sexes au chapitre du taux de travailleurs tendent à s'estomper dans l'ensemble des territoires supralocaux de la région, à l'exception de Rouyn-Noranda et d'Abitibi-Ouest où l'écart se creuse légèrement.

5. Comptes économiques

5.1 Produit intérieur brut

par Marianne Bernier, Direction des statistiques économiques

Le produit intérieur brut aux prix de base (PIB) de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue se chiffre à 6,8 G\$ en 2012. Ce montant représente 2,0 % de l'économie québécoise, ce qui en fait la quatrième plus petite région en termes économiques.

Il s'agit d'une augmentation de 1,4 % relativement à 2011, tandis que l'économie du Québec croît de 3,3 % sur la période. En fait, à l'exception de la baisse observée dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, il s'agit de la croissance la plus faible au Québec en 2012. Toutefois, le taux de croissance annuel moyen entre 2007 et 2012 de l'Abitibi-Témiscamingue (+ 5,3 %) dépasse celui de l'ensemble du Québec (+ 3,2 %).

Produit intérieur brut par industrie

L'Abitibi-Témiscamingue, dont la part dans le PIB québécois s'élève à 2,0 %, est une région concentrée dans le secteur des biens. D'une valeur de 3,1 G\$, ce secteur représente 45,5 % du PIB de la région. En particulier, l'industrie de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz occupe une place prépondérante en Abitibi-Témiscamingue (17,6 %). Ainsi, la décroissance des industries productrices de biens (- 3,5 %) pèse lourdement sur la santé économique régionale en 2012. Le secteur des services, quant à lui, affiche une croissance de 5,8 % en cette année. On observe toutefois le cas contraire pour le taux de croissance annuel moyen entre 2007 et 2012 : celui des biens (+ 6,1 %) dépasse celui des services (+ 4,6 %).

La baisse du secteur des biens s'explique par la chute de 15,4 % dans l'industrie de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz. Il s'agit d'une importante réduction pour cette industrie-clé de l'Abitibi-Témiscamingue, après une croissance de 14,9 % en 2011. À titre comparatif, l'industrie connaît une baisse de 7,4 % dans l'ensemble du Québec. En contrepartie, l'industrie de la foresterie et de l'exploitation forestière, autre base économique de la région dont la part dans le PIB régional s'élève à 2,4 %, affiche une croissance de 5,3 % en 2012. L'industrie de la fabrication voit sa production croître de 3,9 %, soit un meilleur résultat que celui du Québec (- 0,3 %). En particulier, l'industrie de la fabrication de produits en bois fait un bond de 10,6 %.

À l'exception de l'industrie des arts, spectacles et loisirs, en baisse de 1,5 %, toutes les industries du secteur des services affichent une croissance positive en 2012. On observe les plus fortes augmentations dans les services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (+ 11,7 %), dans le commerce de gros (+ 11,2 %) et dans les autres services, sauf les administrations publiques (+ 10,3 %). Les trois bases économiques du secteur sont l'hébergement et les services de restauration, les services d'enseignement et les soins de santé et l'assistance sociale : elles connaissent une hausse respective de 6,5 %, de 5,0 % et de 2,4 %. L'industrie des services professionnels, scientifiques et techniques croît de 9,0 %; il s'agit d'un ralentissement par rapport à l'augmentation de 2011 (+ 34,6 %). Cette industrie affiche un taux de croissance annuel moyen de 12,3 % entre 2007 et 2012, soit la plus forte hausse parmi les régions administratives du Québec.

Tableau 5.1.1

Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par industrie, Abitibi-Témiscamingue, 2011-2012

	2011 ^{er}	2012 ^e	Part de l'industrie en 2012	Variation annuelle moyenne 2012/2007	Variation 2012/2011
	k\$		%		
Ensemble des industries	6 700 575	6 791 274	100,0	5,3	1,4
Secteur de production de biens	3 202 541	3 089 091	45,5	6,1	- 3,5
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	210 656	x
Cultures agricoles et élevage	x	39 293	0,6
Foresterie et exploitation forestière	152 090	160 130	2,4	1,5	5,3
Pêche, chasse et piégeage	x	x
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	22 569	x
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	1 409 137	1 192 441	17,6	7,7	- 15,4
Services publics	x	x
Construction	x	746 829	11,0
Fabrication	531 685	552 291	8,1	- 2,7	3,9
Fabrication d'aliments	x	x
Fabrication de boissons et de produits du tabac	x	x
Usines de textiles et de produits textiles	x	x
Fabrication de vêtements et de produits en cuir et de produits analogues	x	x
Fabrication de produits en bois	84 640	93 638	1,4	- 6,5	10,6
Fabrication du papier	x	x
Impression et activités connexes de soutien	x	x
Fabrication de produit du pétrole et du charbon	6 691	7 176	0,1	...	7,3
Fabrication de produits chimiques	x	x
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	x	x
Fabrication de produits minéraux non métalliques	x	x
Première transformation des métaux	x	x
Fabrication de produits métalliques	27 559	28 058	0,4	...	1,8
Fabrication de machines	x	x
Fabrication de produits informatiques et électroniques	4 331	4 466	0,1	...	3,1
Fabrication de matériel, appareils et composants électriques	x	x
Fabrication de matériel de transport	x	x
Fabrication de meubles et de produits connexes	14 454	14 320	0,2	...	- 0,9
Activités diverses de fabrication	6 250	6 673	0,1	...	6,8
Secteur des services	3 498 034	3 702 183	54,5	4,6	5,8
Commerce de gros	245 483	272 940	4,0	7,7	11,2
Commerce de détail	346 086	363 274	5,3	3,8	5,0
Transport et entreposage	245 738	256 344	3,8	0,5	4,3
Industrie de l'information et industrie culturelle	127 304	133 017	2,0	1,7	4,5
Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location à bail et gestion de sociétés et d'entreprises	605 992	648 288	9,5	5,8	7,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	280 575	305 840	4,5	12,3	9,0
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	131 425	146 843	2,2	...	11,7
Services d'enseignement	402 885	422 839	6,2	2,4	5,0
Soins de santé et assistance sociale	503 827	515 872	7,6	1,5	2,4
Arts, spectacles et loisirs	18 651	18 368	0,3	1,9	- 1,5
Hébergement et services de restauration	130 131	138 554	2,0	7,5	6,5
Autres services, sauf les administrations publiques	102 601	113 213	1,7	7,4	10,3
Administrations publiques	357 337	366 792	5,4	...	2,6

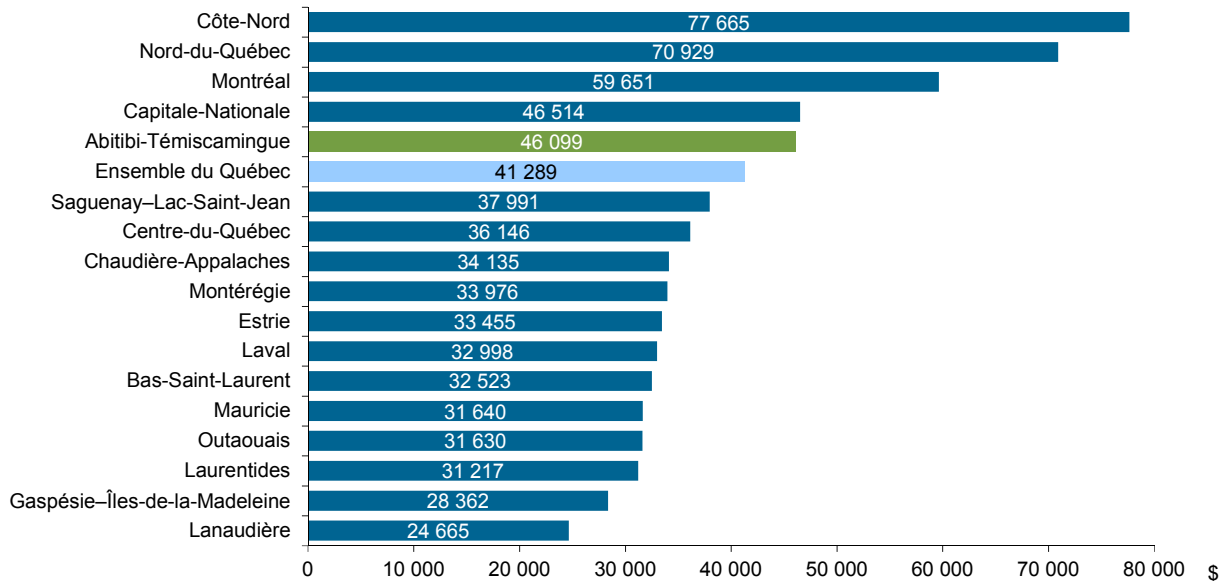
Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec, Pêches et Océans Canada; Statistique Canada.

Produit intérieur brut par habitant

Le PIB par habitant est un indicateur souvent utilisé pour faciliter les comparaisons entre les régions quant à l'importance de la production dans un territoire donné. En 2012, le PIB par habitant de l'Abitibi-Témiscamingue est évalué à 46 099 \$, soit une augmentation de 0,9 % relativement à l'année précédente. À l'exception de la baisse observée dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (- 0,6 %), il s'agit de la plus faible augmentation au Québec. Néanmoins, la région figure au cinquième rang parmi les régions administratives en ce qui concerne son PIB par habitant. À titre indicatif, le PIB par habitant est de 41 289 \$ dans l'ensemble du Québec, ce qui constitue une augmentation de 2,4 % depuis 2011.

Figure 5.1.1

Produit intérieur brut par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2012



Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec, Pêches et Océans Canada; Statistique Canada.

5.2 Revenu disponible par habitant

par Stéphane Ladouceur, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Après avoir enregistré la plus forte augmentation au Québec en 2011 (+ 7,1 %), le revenu disponible par habitant de l'Abitibi-Témiscamingue croît de façon plus modeste en 2012, soit de 2,6 %. Le ralentissement de la croissance est attribuable, en bonne partie, à une hausse plus lente de la rémunération des salariés et au recul du revenu net de la propriété. Néanmoins, la région affiche, pour une cinquième année consécutive, un taux de croissance du revenu disponible supérieur à celui observé au Québec.

Avec un revenu disponible de 27 794 \$, l'Abitibi-Témiscamingue se hisse au deuxième rang parmi les 17 régions administratives, tout juste devant la Montérégie (27 769 \$), mais derrière la Côte-Nord (28 582 \$). Au Québec, le revenu disponible des ménages par habitant s'établit à 26 347 \$ en 2012. C'est seulement depuis 2010 que l'Abitibi-Témiscamingue affiche un revenu disponible par habitant supérieur à la moyenne provinciale.

Décomposition du revenu disponible

La composition du revenu des ménages permet de mieux comprendre l'avance de la région en regard de la moyenne québécoise. Ainsi, dans les prochains paragraphes, la structure de revenu des ménages de l'Abitibi-Témiscamingue sera décortiquée et comparée avec celles des ménages de l'ensemble du Québec.

Tableau 5.2.1

Revenu disponible et ses principales composantes par habitant, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2011-2012

Composantes du revenu	Abitibi-Témiscamingue			Ensemble du Québec		
	2011 ^r	2012 ^p	Variation 2012/2011	2011 ^r	2012 ^p	Variation 2012/2011
	\$/hab.		%	\$/hab.		%
Rémunération des salariés	25 171	26 639	5,8	22 767	23 399	2,8
Revenu mixte net	2 459	2 599	5,7	3 484	3 614	3,7
Revenu net de la propriété	2 263	1 956	- 13,6	2 878	2 957	2,8
Égal:						
Revenu primaire	29 893	31 195	4,4	29 129	29 969	2,9
Plus :						
Transferts courants reçus	6 167	6 283	1,9	5 645	5 834	3,4
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	52	54	2,5	108	110	2,5
Des administrations publiques	6 108	6 223	1,9	5 477	5 663	3,4
Administration fédérale	2 739	2 752	0,5	2 449	2 507	2,4
Administration provinciale	1 985	2 030	2,3	1 682	1 744	3,7
Administrations autochtones	60	45	- 24,6	19	14	- 24,7
RRQ et RPC	1 325	1 396	5,4	1 326	1 398	5,4
Des non-résidents	6	6	- 2,8	60	61	1,1
Moins:						
Transferts courants payés	8 978	9 683	7,9	8 991	9 457	5,2
Aux institutions sans but lucratif au service des ménages	187	192	2,6	387	396	2,5
Aux administrations publiques	8 780	9 480	8,0	8 490	8 941	5,3
Impôts sur le revenu	5 727	6 225	8,7	5 541	5 853	5,6
Cotisations aux régimes d'assurance sociale	2 483	2 677	7,8	2 384	2 518	5,6
Autres transferts courants aux administrations publiques	570	577	1,3	565	570	0,9
Aux non-résidents	12	12	0,7	114	120	4,8
Égal :						
Revenu disponible	27 082	27 794	2,6	25 783	26 347	2,2

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; Commission de la santé et de la sécurité du travail; Emploi et Développement social Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cric; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Secrétariat aux affaires autochtones; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Revenu primaire

Le revenu primaire, soit celui que tirent les ménages de leur contribution à l'activité économique (aussi appelé revenu de marché), atteint 31 195 \$ par habitant en Abitibi-Témiscamingue, soit un niveau supérieur à la moyenne provinciale (29 969 \$). Tant dans la région que dans l'ensemble du Québec, le revenu primaire représente plus des trois quarts du revenu total des ménages.

La rémunération des salariés, principale composante du revenu primaire des ménages, demeure plus élevée en Abitibi-Témiscamingue (26 639 \$) que dans l'ensemble de la province (23 399 \$). Les salaires élevés versés dans le secteur minier ont contribué, en bonne partie, à rehausser le salaire moyen.

Le revenu mixte net, deuxième composante en importance du revenu primaire des ménages, est toutefois moins élevé en Abitibi-Témiscamingue (2 599 \$) que dans l'ensemble du Québec (3 614 \$). Le revenu mixte net englobe le revenu net des exploitants agricoles, le revenu net des entreprises individuelles ainsi que le revenu des loyers.

En ce qui concerne le revenu net de la propriété, soit la différence entre les revenus de placement reçus et payés par les ménages, il est historiquement moins élevé dans la région (1 956 \$) qu'au Québec (2 957 \$). Soulignons que parmi les régions administratives, seules celles de Montréal et de la Capitale-Nationale présentent un revenu net de la propriété par habitant supérieur à la moyenne québécoise.

Transferts courants reçus

À l'instar des autres régions, les ménages de l'Abitibi-Témiscamingue reçoivent principalement des transferts courants en provenance des administrations publiques, tandis que les transferts reçus des non-résidents et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) représentent une source de revenus relativement négligeable. En 2012, les différents paliers de gouvernement ont versé, à eux seuls, en prestations sociales et crédits d'impôt remboursables, plus de 6 200 \$ par habitant dans la région. Au Québec, les transferts des administrations publiques par habitant sont plus faibles et ils s'élèvent à 5 663 \$. L'Abitibi-Témiscamingue reçoit davantage en transferts gouvernementaux, car ses résidents ont davantage recours aux prestations d'assurance-emploi comparativement à ceux de l'ensemble du Québec. Notons également que les indemnités versées aux accidentés du travail sont particulièrement importantes dans la région.

Transferts courants payés

Pour calculer le revenu disponible, on déduit du revenu total les transferts que paient les ménages aux administrations publiques, aux non-résidents ainsi qu'aux ISBLSM. Le revenu disponible représente donc la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation finale de biens et de services ainsi que pour l'épargne.

En raison d'un revenu total plus élevé, les transferts payés aux gouvernements par les ménages de l'Abitibi-Témiscamingue (9 480 \$), sous forme d'impôt sur le revenu, de cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts, sont supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec (8 941 \$). D'ailleurs, la part du revenu consacrée aux transferts payés par les ménages aux différents paliers de gouvernement a augmenté au cours des trois dernières années dans la région et elle s'établit à 25,3 % en 2012.

Il importe de mentionner que les dons de bienfaisance sont également déduits du revenu des ménages étant donné qu'ils sont considérés, selon les normes du système de comptabilité nationale canadien, comme des transferts courants aux ISBLSM. En 2012, les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue ont donné en moyenne 192 \$ aux ISBLSM, ce qui est moins que dans l'ensemble de la province (396 \$).

Évolution du revenu disponible des ménages dans les MRC

En 2012, le revenu disponible par habitant croît en regard de 2011 dans l'ensemble des MRC de la région, à l'exception de Rouyn-Noranda où il recule de 0,7 %, sous l'effet combiné d'une baisse marquée du revenu net de la propriété et d'une augmentation des impôts et des cotisations sociales payés par les ménages. La MRC d'Abitibi-Ouest (+ 5,5 %) se distingue en enregistrant la plus forte croissance de la région, stimulée par l'accroissement marqué de la rémunération des salariés de même que du revenu mixte net.

En dépit d'une croissance marquée, la MRC d'Abitibi-Ouest (25 494 \$) continue de présenter, avec le Témiscamingue (24 449 \$) un revenu disponible par habitant sous la moyenne provinciale. En revanche, trois territoires supralocaux dans la région affichent un niveau de revenu supérieur à celui observé au Québec, à savoir Abitibi (27 000 \$), Rouyn-Noranda (28 966 \$) et La Vallée-de-l'Or (29 497 \$).

Tableau 5.2.2

Revenu disponible par habitant, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2008-2012

	2008 ^r	2009 ^r	2010 ^r	2011 ^r	2012 ^p	Variation 2012/2011	TCAM 2012/2008
	\$/hab					%	
Témiscamingue	21 528	21 699	22 305	23 829	24 449	2,6	3,2
Rouyn-Noranda	25 074	25 554	26 839	29 182	28 966	- 0,7	3,7
Abitibi-Ouest	21 054	21 512	22 508	24 167	25 494	5,5	4,9
Abitibi	23 205	23 859	24 783	26 101	27 000	3,4	3,9
La Vallée-de-l'Or	24 423	25 225	26 589	28 275	29 497	4,3	4,8
Abitibi-Témiscamingue	23 584	24 154	25 288	27 082	27 794	2,6	4,2
Ensemble du Québec	24 389	24 638	24 914	25 783	26 347	2,2	1,9

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; Commission de la santé et de la sécurité du travail; Emploi et Développement social Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crs; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Secrétariat aux affaires autochtones; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Par ailleurs, les résidents des MRC du Témiscamingue et d'Abitibi-Ouest sont ceux qui reçoivent le plus en transferts des administrations publiques. En 2012, ils ont reçu plus de 6 800 \$ par habitant en prestations sociales et crédits d'impôt remboursables. Les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Régime des rentes du Québec (RRQ) ainsi que les prestations d'assurance-emploi sont les principaux transferts dans ces deux territoires supralocaux. À l'opposé, c'est à Rouyn-Noranda (5 885 \$) que les transferts gouvernementaux par habitant sont les plus bas dans la région.

6. Investissements et permis de bâtir

par Jean-François Fortin, Direction des statistiques économiques

6.1 Investissements

Selon les intentions pour 2014, les investissements dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue devraient atteindre 1,8 G\$, en baisse de 0,6 % par rapport à 2013, suivant une diminution de 17,7 % entre 2012 et 2013. La région représenterait ainsi 2,7 % du total québécois (68,5 G\$). À ce chapitre, la croissance de la région est moins rapide que celle de l'ensemble des régions (+ 2,0 %), tout comme ce fut le cas en 2013 (moyenne provinciale : - 2,8 %). La région arrive au treizième rang parmi les 17 régions administratives en ce qui concerne la croissance annuelle.

Tableau 6.1.1

Dépenses en immobilisation par industrie¹ et par secteur, Abitibi-Témiscamingue, 2010-2014²

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013	Part relative dans la région (2014)	Part relative dans le Québec (2014)
	k\$						%	
Production de biens	1 640 953	1 273 982	1 404 232	1 043 304	983 952	- 5,7	53,9	6,4
Production de services	425 599	399 432	451 300	364 006	439 788	20,8	24,1	1,5
Logement	318 383	355 567	376 556	429 761	401 878	- 6,5	22,0	1,7
Total	2 384 935	2 028 981	2 232 088	1 837 070	1 825 617	- 0,6	100,0	2,7
Secteur privé non résidentiel	1 717 933	1 309 032	1 519 328	1 045 961	975 822	- 6,7	53,5	4,3
Secteur public	348 619	364 382	336 204	361 348	447 918	24,0	24,5	2,0

Note : En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

1. Statistique Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, Canada 2002*.

2. 2010-2012 : dépenses réelles; 2013 : dépenses réelles provisoires; 2014 : perspectives.

Sources : Institut de la statistique du Québec; Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses en immobilisation*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les industries productrices de biens, qui comptent pour 53,9 % de l'investissement régional en 2014, sont en décroissance de 5,7 % par rapport à 2013, pour atteindre 1,0 G\$. L'investissement dans la région représente 6,4 % de l'investissement total de ces industries au Québec. En 2014, l'investissement de ces industries se concentre dans le secteur minier (633,9 M\$).

L'investissement dans les industries productrices de services, représentant près du quart de l'investissement régional (24,1 %), est en hausse de 20,8 % par rapport à 2013 et se chiffre à 439,8 M\$. La variation annuelle de l'investissement de la région dans ces industries, qui constitue 1,5 % de l'investissement québécois (29,3 G\$), est supérieure à la moyenne provinciale (+ 3,0 %). Les administrations publiques dominent, avec des investissements prévus de 190,1 M\$ en 2014, soit 43,2 % du total des industries productrices de services.

L'investissement résidentiel, qui représente 22,0 % de l'investissement régional en 2014, est en décroissance de 6,5 %, pour s'établir à 401,9 M\$. Il s'agit d'une variation annuelle inférieure à la moyenne québécoise (+ 6,6 %). La région représente 1,7 % du total provincial.

Le secteur privé non résidentiel, qui polarise 53,5 % de l'investissement total, est en décroissance de 6,7 % par rapport à 2013, pour s'élever à 1,0 G\$. Cela correspond à une variation annuelle inférieure à la moyenne québécoise (- 2,4 %). La région de l'Abitibi-Témiscamingue représente 4,3 % du secteur privé non résidentiel québécois. Les investissements publics affichent une forte croissance de 24,0 % par rapport à 2013, pour s'établir à 447,9 M\$. Il s'agit d'une variation annuelle supérieure à la moyenne québécoise (+ 2,0 %). Cette région accapare 2,0 % des investissements publics au Québec.

6.2 Permis de bâtir

La valeur des permis de bâtir délivrés par les municipalités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue atteint 280,3 M\$ en 2013, en hausse de 4,4 % par rapport à 2012. La croissance s'observe dans le secteur résidentiel (+ 15,3 %), alors que le secteur non résidentiel est en décroissance (– 14,2 %).

Les permis de bâtir résidentiels ont autorisé la construction de 934 nouvelles unités indépendantes, comparativement à 636 en 2012. La valeur des permis délivrés dans ce secteur se concentre dans les MRC de Rouyn-Noranda (83,7 M\$) et de La Vallée-de-l'Or (57,7 M\$). Toutes les MRC ont accordé des permis de bâtir résidentiels pour une valeur supérieure à la moyenne des cinq dernières années. En nombre de nouvelles unités indépendantes autorisées, la MRC de Rouyn-Noranda arrive en tête avec 466, suivie de celles de La Vallée-de-l'Or (239) et de l'Abitibi (126).

La valeur des permis de bâtir non résidentiels octroyés en 2013 est inférieure à la moyenne des cinq dernières années pour toutes les composantes. Les permis de bâtir commerciaux se concentrent dans les MRC de Rouyn-Noranda (18,0 M\$; supérieure à la moyenne quinquennale) et La Vallée-de-l'Or (14,1 M\$). Les permis de bâtir industriels accordés se concentrent largement dans les MRC de La Vallée-de-l'Or (10,7 M\$) et de Rouyn-Noranda (9,7 M\$). Finalement, les permis de bâtir institutionnels se chiffrent à 26,2 M\$, et ils sont majoritairement délivrés dans les MRC de Rouyn-Noranda (14,8 M\$) et de La Vallée-de-l'Or (10,3 M\$).

Tableau 6.2.1

Nombre de nouvelles unités de logement indépendantes autorisées, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2011-2013

	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
	n			%
Témiscamingue	11	12	15	25,0
Rouyn-Noranda	152	247	466	88,7
Abitibi-Ouest	30	40	88	120,0
Abitibi	97	191	126	– 34,0
La Vallée-de-l'Or	561	146	239	63,7
Abitibi-Témiscamingue	851	636	934	46,9
Ensemble du Québec	53 890	51 262	42 493	– 17,1

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 6.2.2

Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2013

	Résidentiel		Commercial		Industriel		Institutionnel	
	k\$	Moyenne 08-12	k\$	Moyenne 08-12	k\$	Moyenne 08-12	k\$	Moyenne 08-12
Témiscamingue	5 394	3 036	985	1 411	165	579	500	1 283
Rouyn-Noranda	83 747	54 040	18 031	15 906	9 684	4 055	14 844	10 579
Abitibi-Ouest	14 599	8 485	1 752	3 377	133	515	7	2 414
Abitibi	33 594	24 965	2 036	3 211	1 526	10 942	565	3 170
La Vallée-de-l'Or	57 745	53 901	14 073	19 234	10 673	23 859	10 289	20 338
Abitibi-Témiscamingue	195 079	144 428	36 877	43 139	22 181	39 950	26 205	37 784
Ensemble du Québec	8 950 402	9 507 044	3 336 490	2 846 766	1 029 046	1 008 238	1 887 639	1 264 119

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

7. Mines

par Hugo Johnston-Laberge, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Dans le cadre de cette analyse, il est important de noter que les données de 2012 sont finales, celles de 2013 sont de nature provisoire et celles de 2014 représentent des intentions¹.

L'Abitibi-Témiscamingue est une région très importante pour l'investissement minier, la production minérale et le nombre d'employés du secteur minier. Ses livraisons minérales comprennent principalement l'or (accompagné d'argent), ainsi que les métaux usuels tels que le zinc, le cuivre, le plomb, etc. L'usine de traitement aurifère Camflo (Mines Richmond) ainsi que la fonderie Horne (Glencore Canada Corporation), qui traite les concentrés de cuivre et les matières recyclables renfermant du cuivre et produit également de l'acide sulfurique à partir de ceux-ci, sont situées dans cette région. Enfin, la nouvelle mine Québec Lithium de RB Energy Inc., qui produit du carbonate de lithium, est également située dans cette région du Québec.

Activité minière

En 2013, la compagnie Mines Richmond a été très active au Québec. En effet, en plus d'augmenter la production de la mine Beaufor à Val-d'Or à la suite de l'agrandissement de la mine², Mines Richmond a annoncé le début de la production commerciale de la Zone W, un dépôt-satellite de la mine Beaufor, ainsi que la mise en production commerciale de la mine à ciel ouvert Monique, également près de Val-d'Or³. Par contre, la compagnie a annoncé que les activités de la Zone W sont terminées depuis le 30 juin 2014. La mine n'aura été en activité que pendant neuf mois, d'octobre 2013 à juin 2014⁴.

Après 25 années d'existence, la mine Mouska de Corporation IAMGOLD a cessé ses opérations au cours du mois d'avril 2014⁵. La compagnie a également annoncé le début de la production commerciale de la mine d'or et de cuivre Westwood en juillet 2014⁶.

La mine Goldex d'Agnico Eagle a repris sa production au cours du mois d'octobre 2013. En arrêt depuis octobre 2011 en raison de problèmes d'affaissement de sol, la mine a repris ses activités dans de nouvelles zones minéralisées pour au moins les quatre prochaines années⁷.

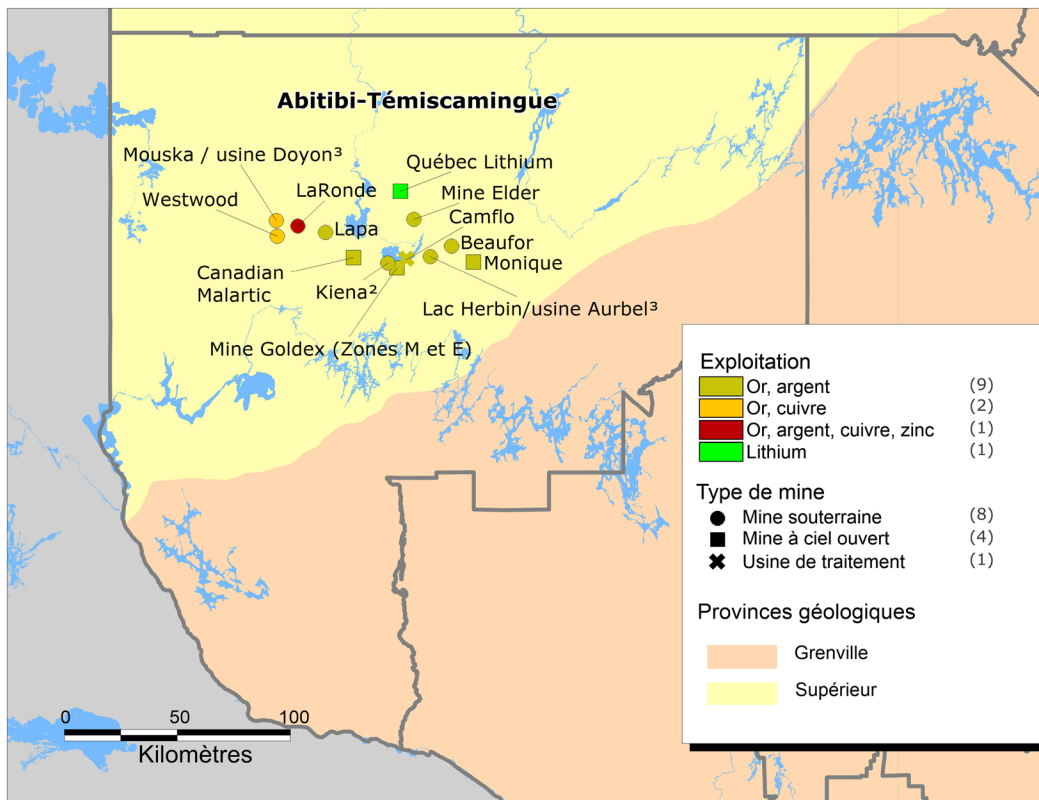
En juillet 2013, la mine du Lac Herbin, de la compagnie QMX Gold Corporation, a suspendu tous les développements et les travaux d'exploration en cours à la propriété située près de Val-d'Or. La production d'or devrait se conclure en début d'année 2015 et les activités complètes devraient être suspendues par la suite⁸.

La mine Québec Lithium de RB Energy, située à La Corne, a amorcé ses opérations en fin d'année 2012, et la production commerciale devrait être atteinte au cours du quatrième trimestre de 2014 ou au cours des premiers mois de 2015. La mine produira du carbonate de lithium pour les 12 prochaines années⁹.

La mine Elder de Mines Abcourt a redémarré après une fermeture de près de 50 ans. En effet, la mine a produit une première coulée d'or au cours de l'automne 2013 et prévoit atteindre la production commerciale au cours du deuxième semestre de 2014¹⁰.

1. Mis à part le prix du minerai de fer, les prix des métaux utilisés dans le calcul de la valeur des livraisons 2014 sont ceux fixés en date du 1^{er} janvier 2014. Pour les autres substances, les prix correspondent aux prévisions établies lors de l'enquête préliminaire 2013.
2. « Martine Ouellet octroie le bail minier pour l'expansion du site minier Beaufor », ministère des Ressources naturelles, 19 septembre 2013.
3. « Richmond Mines Inc. Annual Report », Mines Richmond inc., 20 février 2014.
4. « Mines Richmond annonce des revenus et des liquidités records provenant des opérations au deuxième trimestre de 2014 », Mines Richmond inc., 5 août 2014.
5. « Rapport annuel 2013 », Corporation IAMGOLD, 2014.
6. « IAMGOLD annonce le début de la production commerciale de sa mine Westwood », IAMGOLD Corporation, 31 juillet 2014.
7. « La mine Goldex d'Agnico Eagle redémarre », Radio-Canada, 10 octobre 2013.
8. « QMX Gold Reports Revenue of \$6.67 Million and Operational Cash Flow of \$1.78 Million in Q2 2014 », QMX Gold Corporation, 9 septembre 2014.
9. « RB Energy Provides an Update on the Quebec Lithium Project », RB Energy Inc., 21 juillet 2014.
10. « Mise à jour sur la mine d'or Elder », Abcourt Mines Inc., 9 juin 2014.

Carte 7.1

Mines en production/en aménagement¹, Abitibi-Témiscamingue, 2013

1. Mine présentement en construction et dont le début de la production est prévu au cours de 2014.

2. Mine fermée au cours de l'année 2013.

3. Mine fermée au cours de l'année 2014

Sources : Institut de la statistique du Québec, *Recensement annuel des mines des carrières et des sablières*; ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Annoncée depuis 2012, la suspension des activités de la mine Kiena à Val-d'Or a eu lieu le 30 juin 2013¹. En raison des coûts d'exploitation trop élevés, de la baisse de la teneur de son minerai et de l'incertitude par rapport au prix de l'or, la mine a dû remercier ses 200 employés.

Investissement minier

En 2013, l'Abitibi-Témiscamingue est la troisième région en importance au Québec pour l'investissement minier avec 850 M\$, soit 26,2 % du total québécois. Ce montant représente une baisse de 26,6 % par rapport à 2012, une diminution de 309 M\$. Les investissements miniers de l'ensemble du Québec ont pour leur part diminué de 36,7 % en 2013. Après avoir atteint un niveau record de 5,1 G\$ en 2012, ceux-ci ont enregistré un recul pour s'établir à 3,2 G\$.

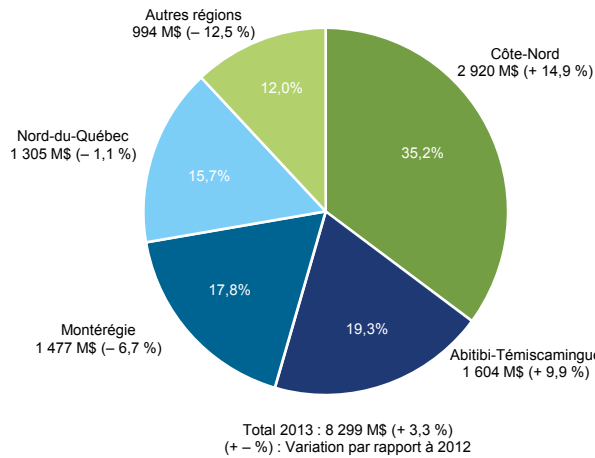
Production minérale

La région, avec des livraisons minérales de 1,6 G\$ en 2013, occupe le deuxième rang parmi les régions administratives du Québec derrière la Côte-Nord (2,9 G\$). Les livraisons de la région ont augmenté de 9,9 % (+ 145 M\$) par rapport à 2012 et celles-ci représentent 19,3 % du total québécois en 2013 (8,3 G\$). La principale substance exploitée demeure l'or (1,4 G\$), qui accapare 89,1 % des livraisons minérales de la région. Il s'agit d'une hausse de 16,4 % (+ 201 M\$) des livraisons d'or par

1. « Sommaire de la production de Wesdome au deuxième trimestre », Mines d'or Wesdome Itée, 18 juillet 2013.

Figure 7.1

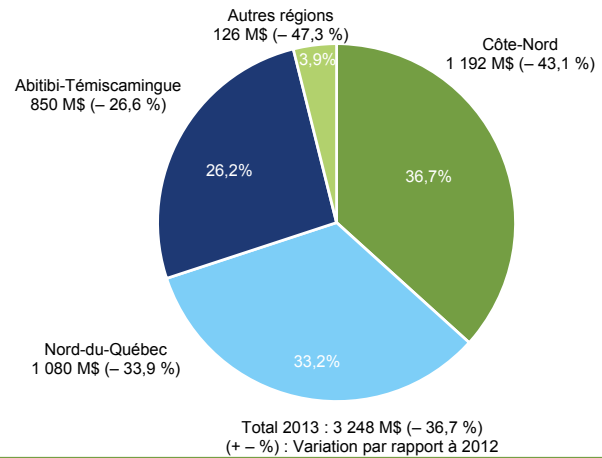
Répartition des livraisons minérales, régions administratives du Québec, 2013



Source : Institut de la statistique du Québec, *Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières*.

Figure 7.2

Répartition de l'investissement minier, régions administratives du Québec, 2013



Source : Institut de la statistique du Québec, *Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur et d'aménagement des complexes miniers*.

rapport à 2012. Les livraisons d'or de la région représentent 84,2 % de toutes les livraisons d'or du Québec en 2013; seul le Nord-du-Québec (269 M\$) en produit également. De l'argent, du zinc, du cuivre et du soufre, sous forme d'acide sulfurique, font également partie des substances produites dans la région. En 2013, la valeur des livraisons des autres substances produites (autre que l'or) dans cette région s'élève à 175 M\$, en baisse de 24,2 % par rapport à 2012 (231 M\$).

Selon les prévisions des producteurs miniers de la région, et si les prix des métaux demeurent stables en 2014, les livraisons d'or devraient augmenter de 16,3 % pour atteindre 1,7 G\$, et les livraisons minérales totales de 16,2 % pour se situer à 1,9 G\$. Ces sommes constitueraient de nouveaux sommets historiques pour l'Abitibi-Témiscamingue. Les livraisons minérales totales de la région prévues pour 2014 représentent 18,4 % du total québécois qui atteint 10,1 G\$ en 2014, un sommet historique.

Tableau 7.1

Emploi et salaire annuel moyen, régions administratives et ensemble du Québec, 2012-2013

	Emploi ¹			Salaire annuel moyen		
	2012	2013	Variation 2013/2012	2012	2013	Variation 2013/2012
	n		%	\$		%
Côte-Nord	4 106	4 446	8,3	116 392	115 864	-0,5
Abitibi-Témiscamingue	3 360	3 785	12,6	99 682	111 914	12,3
Montérégie	3 336	3 109	-6,8	71 974	75 428	4,8
Nord-du-Québec	1 907	2 738	43,6	109 028	97 554	-10,5
Autres régions	4 186	4 405	5,2	60 416	55 682	-7,8
Ensemble du Québec²	17 685	19 273	9,0	88 600	90 217	1,8

1. En personne-année.

2. Inclut le forage au diamant pour l'ensemble du Québec. À l'enquête préliminaire, le forage carottier n'est pas enquêté. Les données proviennent du Recensement 2012.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières*.

Main-d'œuvre¹

En 2013, l'Abitibi-Témiscamingue est la deuxième région en importance pour l'emploi minier au Québec avec 3 785 emplois, soit 19,6 % du total des emplois du secteur minier au Québec. Le nombre d'emplois a augmenté de 12,6 % (425 emplois) par rapport à 2012 (3 360 emplois). L'emploi minier pour l'ensemble du Québec affiche pour sa part une augmentation de 9,0 % (1 588 emplois) pour atteindre 19 273 emplois.

Le salaire annuel moyen des travailleurs du secteur minier de l'ensemble du Québec s'élève à 90 217 \$ en 2013. L'Abitibi-Témiscamingue (111 914 \$) se situe au deuxième rang des régions administratives du Québec derrière la Côte-Nord (115 864 \$). Enfin, la somme des salaires versés par l'industrie minière en Abitibi-Témiscamingue s'élève à 424 M\$ en 2013, une hausse de 87 M\$ par rapport à 2012. Cette somme s'élève à plus de 1,7 G\$ pour l'ensemble du Québec, une augmentation de 172 M\$ par rapport à 2012.

1. Le nombre d'emplois et les salaires moyens du secteur minier portent sur les employés (production et administration) des mines, carrières et sablières. Ces données n'incluent pas les employés des compagnies d'exploration ni ceux des mines en développement. Les emplois et salaires moyens reliés au forage carottier ne sont pas répartis selon les régions administratives, mais font partie des totaux pour le Québec.

8. Mode de transport utilisé pour se rendre au travail

par Sophie Brehain, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Selon l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de 2011, environ 3,6 millions de Québécois et 66 000 habitants de l'Abitibi-Témiscamingue se déplacent pour se rendre au travail. L'analyse qui suit présente pour la région administrative et ses MRC géographiques, la répartition de ces travailleurs de 15 ans et plus selon le principal mode de transport utilisé, c'est-à-dire celui pour réaliser la plus grande partie du trajet.

Transport en véhicule privé (automobile, camion ou fourgonnette)

Dans l'ensemble du Québec, 78 % des travailleurs se déplacent en automobile, camion ou fourgonnette pour se rendre sur leur lieu de travail. Parmi ces navetteurs, 86 % voyagent seuls et 14 % font du covoiturage.

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la proportion de travailleurs se déplaçant en véhicule privé est plus élevée qu'au niveau provincial, soit 86 %. Une proportion de navetteurs relativement semblable à la moyenne québécoise circulent seuls (84 %) ou font du covoiturage (16 %).

Les travailleurs des différentes MRC de la région présentent des habitudes de transport similaires. En effet, la proportion de travailleurs circulant en véhicule privé oscille entre 83 % (Abitibi-Ouest) et 88 % (La Vallée-de-l'Or).

Tableau 8.1

Répartition des travailleurs selon le principal mode de transport utilisé pour se rendre au travail, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2011

MRC de résidence	Véhicule privé	Part des travailleurs qui voyagent en véhicule privé		Transport durable	Part des travailleurs selon le mode de transport durable		Autres moyens de transport
		Seuls	Covoiturage		Transport en commun	Transport actif	
				%			
Témiscamingue	84	84	16	14	x	x	2
Rouyn-Noranda	86	82	18	12	14	86	3
Abitibi-Ouest	83	85	15	13	29	71	4
Abitibi	85	85	15	13	13	87	3
La Vallée-de-l'Or	88	84	16	10	5	95	3
Abitibi-Témiscamingue	86	84	16	12	12	88	3
Ensemble du Québec	78	86	14	21	65	35	1

Notes : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1^{er} janvier 2011.

Les territoires des MRC géographiques représentent l'équivalent des territoires des divisions de recensement (DR).

Le principal critère de diffusion relié à la qualité des estimations de l'ENM est le taux global de non-réponse (TGN). Ainsi, plus le TGN est élevé, plus le risque de biais augmente. Les estimations de l'ENM pour toute région géographique présentant un taux global de non-réponse égal ou supérieur à 50 % ne sont pas diffusées, car elles contiennent un niveau d'erreurs élevé. Les TGN pour les données présentées dans ce tableau sont : Témiscamingue 38,1 %, Rouyn-Noranda 30,3 %, Abitibi-Ouest 33,1 %, Abitibi 33,6 %, La Vallée-de-l'Or 32,7 %, Abitibi-Témiscamingue 32,8 %, ensemble du Québec 22,4 %.

En raison de l'arrondissement aléatoire réalisé pour protéger le caractère confidentiel des renseignements recueillis, la somme des répartitions en pourcentages par mode de transport pour un territoire donné peut ne pas être égale à 100 %.

Lorsque le nombre de travailleurs utilisant un mode de transport est inférieur à 40, la donnée est masquée par un « x ». Le masquage d'une donnée secondaire est parfois nécessaire afin de ne pas déduire la première.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Transport durable

Dans l'ensemble de la province, près d'un cinquième des travailleurs (21 %) utilisent un transport durable pour effectuer la plus grande partie de leur trajet domicile-travail, c'est-à-dire le transport en commun ou le transport actif. Ce dernier se définit comme la marche et la bicyclette. Parmi ces travailleurs, 65 % circulent en transport en commun et 35 % se déplacent activement. Chez les utilisateurs du transport en commun, 59 % prennent l'autobus pour la plus grande partie de leur trajet-domicile-travail, 34 % le métro, 7 % le train de banlieue et une infime proportion le traversier. Quant aux travailleurs utilisant un mode de transport plus actif, ils sont 81 % à marcher et 19 % à pédaler pour se rendre au travail.

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, près de 12 % des travailleurs circulent par un moyen de transport durable. Le déplacement actif est pratiqué par 88 % de ces travailleurs. La marche est utilisée par plus de neuf travailleurs sur dix. Parmi les travailleurs utilisant un mode de transport durable, quelque 12 % circulent en transport en commun (autobus). D'après l'enquête, ces travailleurs résideraient surtout dans les MRC de Rouyn-Noranda et d'Abitibi-Ouest.

9. Santé

par Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Le découpage géographique utilisé pour analyser cette section est celui des régions sociosanitaires, délimitées officiellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux au printemps 2005. Par ailleurs, l'analyse dans cette section est essentiellement focalisée sur l'offre de services dans le système de santé au Québec, à savoir le personnel de la santé.

En 2012, en Abitibi-Témiscamingue, le nombre de médecins augmente de 4,5 %, ce qui fait perdurer la croissance uniforme amorcée en 2010. Au Québec, ce nombre s'accroît de 2,7 %, ce qui porte l'effectif à 18 003. Depuis 2008, l'accroissement du nombre de médecins dans la région (+ 8,7 %) est dû davantage aux spécialistes (+ 12,0 %) qu'aux omnipraticiens (+ 6,3 %). Au Québec, les spécialistes (+ 12,0 %) plus que les omnipraticiens (+ 7,3 %) ont participé à l'augmentation du nombre de médecins (+ 9,7 %). Pour ce qui est des dentistes, on assiste en 2012 à une hausse de 4,9 %, poursuivant une croissance amorcée en 2011. Depuis 2008, le nombre de dentistes en Abitibi-Témiscamingue a augmenté de 7,5 %.

On enregistre en 2012-2013 pour le personnel infirmier une hausse de 1,0 % en Abitibi-Témiscamingue. Cette croissance est plus marquée chez les infirmières auxiliaires (+ 5,9 %) et les infirmières cliniciennes et praticiennes (+ 5,2 %) que chez les préposées aux bénéficiaires (– 0,9 %) et les infirmières (– 1,2 %).

Tableau 9.1

Personnel de la santé, région sociosanitaire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2008 (2008-2009) à 2012 (2012-2013)

	Unité	2008	2009	2010	2011	2012
Médecins¹	n	322	321	327	335	350
Omnipraticiens	n	189	185	185	190	201
Ensemble des spécialistes	n	133	136	142	145	149
Nombre pour 1 000 habitants ^{2,r}	n pour 1 000 hab.	2,21	2,20	2,24	2,28	2,38
Dentistes¹	n	40	44	40	41	43
Nombre pour 1 000 habitants ^{2,r}	n pour 1 000 hab.	0,27	0,30	0,27	0,28	0,29
		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Personnel infirmier^{3,4}	n	2 112	2 100	2 161	2 183	2 204
Infirmières	n	852	790	786	751	742
Infirmières cliniciennes et praticiennes	n	218	254	259	305	321
Infirmières auxiliaires	n	292	303	329	353	374
Préposées aux bénéficiaires	n	750	753	787	774	767
Nombre pour 1 000 habitants ^{2,r}	n pour 1 000 hab.	14,52	14,41	14,78	14,88	14,96

Note: Bien que regroupant une grande majorité de femmes, les données sur les infirmières, les infirmières cliniciennes et praticiennes, les infirmières auxiliaires et les préposées aux bénéficiaires incluent également les hommes.

1. Dans les statistiques, seuls les médecins et les dentistes (incluent les spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale) ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.
2. Calculé pour l'ensemble du personnel concerné par rapport à la population prise au 1^{er} juillet de chaque année financière. Pour plusieurs raisons, les ratios médecins/population par région ne doivent pas être interprétés comme des indicateurs d'accès aux services médicaux. Parmi ces raisons, la principale tient au fait que les populations de plusieurs régions reçoivent une partie importante des services qui leur sont fournis de médecins d'une région autre que celle dans laquelle résident ces populations. C'est le cas notamment des populations des régions situées en périphérie des grands centres de Montréal et de Québec.
3. Les données sont présentées sur la base des années financières (du 1^{er} avril au 31 mars). L'effectif du réseau de la santé et des services sociaux comprend uniquement certaines catégories du personnel infirmier: les infirmières, les infirmières cliniciennes et praticiennes, les infirmières auxiliaires et les préposées aux bénéficiaires.
4. Nombre de personnes travaillant dans le réseau au 31 mars de l'année. Les personnes occupant plus d'un emploi au 31 mars sont comptabilisées une seule fois, en priorisant selon le statut (d'abord temps complet régulier, puis temps partiel régulier et ensuite temps partiel occasionnel), et, pour un même statut, selon l'équivalent temps complet (ETC) (MSSS, 2013).

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014; Régie de l'assurance maladie du Québec, 2014.

10. Éducation

10.1 Taux de diplomation aux études collégiales

par Sophie Brehain, Institut de la statistique du Québec (Direction des statistiques sectorielles et du développement durable) et Jane-Hélène Gagnon, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de la Science (Direction de l'enseignement collégial)

Le taux de diplomation aux études collégiales présente les taux d'obtention cumulés des diplômes d'études collégiales (DEC) et des attestations d'études collégiales (AEC). Il est calculé pour des cohortes d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial à un trimestre d'automne donné. Ces nouveaux inscrits au collégial étaient à l'enseignement ordinaire, dans un programme ou un cheminement conduisant à l'obtention d'un DEC et dans un établissement d'enseignement collégial de la région. Le taux est mesuré deux ans après la durée prévue des études du programme de DEC à la première inscription au collégial¹. Seule la première sanction des études collégiales, diplôme ou attestation, obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. La présente analyse porte sur les cinq dernières cohortes pour lesquelles les données sont disponibles, soit celles des nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2003 à 2007.

Le taux de diplomation aux études collégiales des 883 étudiants nouvellement inscrits à l'ordre d'enseignement collégial à l'automne de 2007 dans l'ensemble des établissements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est de 61,4 %. Ce taux est en diminution par rapport à la cohorte précédente. Les étudiants des établissements de l'Abitibi-Témiscamingue affichent un taux de diplomation aux études collégiales plus faible que celui de l'ensemble du Québec sauf pour la cohorte 2004. Au Québec, sur les 55 359 nouveaux inscrits au collégial à l'automne de 2007, 64,6 % ont obtenu un diplôme ou une attestation d'études collégiales. Ce résultat est le plus bas observé pour la période. En effet, le taux de diplomation aux études collégiales de l'ensemble du Québec oscille entre 66,0 % (2003) et 64,6 % (2007).

Tout comme à l'échelle provinciale, le taux de diplomation des étudiantes inscrites pour la première fois au collégial dans un établissement d'enseignement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est systématiquement plus élevé que celui des hommes. L'écart le plus important est constaté pour la cohorte de l'automne 2003 où il s'élève à 15,5 points de pourcentage. Les dernières données disponibles montrent cependant une réduction de cet écart à 9,6 points de pourcentage, avec un taux de diplomation auprès des étudiantes de 65,5 % contre 55,9 % chez les étudiants de la cohorte de 2007.

Des 486 nouveaux inscrits au collégial dans un DEC de type préuniversitaire à l'automne 2007, 69,3 % ont obtenu un diplôme ou une attestation d'études collégiales. Le taux de diplomation auprès des 294 nouveaux inscrits au collégial dans un programme de DEC technique à la même année est plus faible, soit 57,5 %. Pour chaque cohorte, le nombre de nouveaux inscrits au collégial dans un cheminement en accueil ou transition est beaucoup moins important (103 inscrits à l'automne 2007) que celui dans les programmes de DEC préuniversitaire ou technique. Ces étudiants sont également ceux qui connaissent les taux de diplomation les plus bas comparativement aux étudiants inscrits dans les deux autres types de programmes de DEC (35,0 % pour la cohorte de 2007). Contrairement à la tendance observée pour l'ensemble du Québec, les taux de diplomation des femmes ne sont pas toujours plus élevés que ceux des hommes. Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le taux de diplomation des hommes est supérieur à celui des femmes pour les étudiants inscrits au programme de DEC technique, à l'exception de la cohorte 2006.

Par ailleurs, parmi les étudiants n'ayant pas obtenu de diplôme d'études collégiales ni d'attestation d'études collégiales, un certain pourcentage obtient un diplôme d'études professionnelles (DEP) au cours de cette même période de deux ans après la durée prévue des études collégiales du programme de DEC initial. Chez la cohorte des nouveaux inscrits au collégial à l'automne 2007, dans les établissements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 7,2 % des étudiants obtiennent un DEP. La prise en compte du pourcentage d'étudiants ayant obtenu un DEC ou une AEC (61,4 %) ainsi que ceux ayant obtenu un DEP (7,2 %) porte à 68,6 % le pourcentage d'étudiants de la cohorte qui ont obtenu une qualification. À l'échelle de l'ensemble du

1. Soit au terme de quatre années écoulées depuis l'entrée au collégial pour les étudiants ayant commencé des études collégiales dans un programme de DEC en formation préuniversitaire, et après cinq années pour ceux dont le programme initial est un DEC de la formation technique ou un cheminement en accueil ou en transition.

Québec, ce taux global de qualification des étudiants de la cohorte de 2007 est de 70,5 % (64,6 % ayant obtenu un DEC ou une AEC et 5,8 %, un DEP).

Tableau 10.1.1

Taux de diplomation aux études collégiales (DEC et AEC) enregistrés deux ans après la durée prévue des études collégiales selon le type de programme de DEC à la première inscription au collégial et selon le sexe, Abitibi-Témiscamingue, cohortes de nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2003 à 2007

	2003	2004	2005	2006	2007
			%		
Préuniversitaire	70,3	73,0	66,3	69,9	69,3
Hommes	55,7	64,6	55,9	60,6	58,5
Femmes	79,2	77,6	73,2	76,7	77,2
Technique	58,2	62,6	55,4	65,3	57,5
Hommes	58,3	63,6	58,9	62,0	62,3
Femmes	58,2	61,8	52,7	67,3	54,1
Accueil ou transition	37,7	48,3	45,3	38,8	35,0
Hommes	40,0	61,3	36,6	33,3	28,6
Femmes	33,3	34,5	60,9	44,7	40,7
Ensemble des programmes	63,5	67,5	60,9	64,8	61,4
Hommes	54,5	63,9	54,2	56,9	55,9
Femmes	70,0	69,9	65,8	70,6	65,5

Note : À partir de l'automne 2004 sont exclues les personnes possédant déjà une qualification qui s'inscrivent au collégial à la demande d'un ordre professionnel afin de satisfaire aux exigences de l'obtention ou du recouvrement du droit de pratique au Québec.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

10.2 Formation universitaire : nombre de diplômés au baccalauréat¹

par Pierre Cambon, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

En 2011, on observe que le nombre de diplômés au baccalauréat a diminué en Abitibi-Témiscamingue de 8,7 %, ce qui se situe en dessous de la croissance du Québec (+ 1,6 %). Depuis 2007, on s'aperçoit cependant que la tendance est à la hausse (+ 0,8 %), et ce, malgré la baisse des deux dernières années.

Les 512 diplômés au baccalauréat de l'Abitibi-Témiscamingue sont majoritairement des femmes (67,0 %) en 2011, tout comme au Québec (61,8 %). Au provincial, cette proportion a constamment augmenté entre 2007 et 2010 (+ 1,2 point de pourcentage), mais a diminué entre 2010 et 2011 (– 0,9 point). En Abitibi-Témiscamingue, elle fluctue continuellement depuis 2007, en baisse notamment de 0,5 point par rapport à 2010.

Parmi les domaines d'études, c'est celui des sciences sociales et humaines qui procure le plus de diplômés (68,0 %), ce qui est supérieur à la proportion québécoise (65,6 %).

Les trois principales universités d'où viennent les diplômés au baccalauréat de l'Abitibi-Témiscamingue sont, dans l'ordre, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (38,1 %), l'Université Laval et l'Université de Montréal (15,8 % et 12,7 % respectivement). La part de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue est en recul par rapport à 2010 (– 0,4 point). À l'inverse, l'Université de Montréal connaît une hausse pour une troisième année consécutive (+ 1,1 point en 2011).

1. Les bacheliers sont classés selon la région administrative de résidence telle que déclarée lors de la dernière inscription en formation générale des jeunes (FGJ). Si cette donnée n'est pas disponible, la région administrative de l'organisme où a été obtenu le premier diplôme d'études secondaires est attribuée.

Tableau 10.2.1

Nombre de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence en formation générale des jeunes (FGJ), selon le sexe et le domaine d'études, Abitibi-Témiscamingue, 2007-2011

	2007 ^r	2008 ^r	2009 ^r	2010 ^r	2011 ^p
	n				
Abitibi-Témiscamingue	508	533	565	561	512
Sciences de la santé	59	66	75	82	62
Hommes	x	x	11	11	9
Femmes	x	x	64	71	53
Sciences pures et appliquées	99	99	92	93	89
Hommes	71	64	60	73	63
Femmes	28	35	32	20	26
Sciences sociales et humaines	335	349	380	358	348
Hommes	94	93	115	89	94
Femmes	241	256	265	269	254
Études plurisectorielles	15	19	16	26	13
Hommes	x	6	x	7	x
Femmes	x	13	x	19	x
Indéterminé	–	–	2	2	–
Hommes	–	–	x	x	–
Femmes	–	–	x	x	–

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013.

11. Culture et communications

par Marie-Hélène Provençal, Observatoire de la culture et des communications du Québec

Le nombre d'établissements offrant des produits culturels au public dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue est, par rapport à la taille de sa population, au-dessus de la moyenne québécoise. La région dispose de 13 salles de spectacles, 21 institutions muséales¹, 12 librairies et 14 écrans de cinéma. Ainsi, l'Abitibi-Témiscamingue arrive au 4^e rang pour le nombre d'établissements culturels (74,7 par 100 000 habitants) et, plus spécifiquement, au 2^e rang pour le nombre de librairies (8,1 par 100 000 habitants).

Tableau 11.1

Nombre d'établissements culturels de divers types, Abitibi-Témiscamingue, 2011-2012

	Établissements		Ratio région/Québec	Région	Ensemble du Québec
	2011	2012	2012	2012	
	n		%	Nombre d'établissements ¹ par 100 000 habitants	
Centres d'artistes	1
Salles de spectacles	13	13	2,1	8,8	7,8
Institutions muséales ²	22	21	4,8	14,3	5,4
Bibliothèques publiques autonomes : points de services	16	16	4,8	10,9	4,1
Bibliothèques publiques affiliées : points de services	44	45	6,3	30,5	8,9
Librairies	11	12	3,3	8,1	4,5
Cinémas et ciné-parcs	6	3	2,9	2,0	1,3
Écrans	17	14	1,9	9,5	9,2
Stations de radio privées et communautaires	11

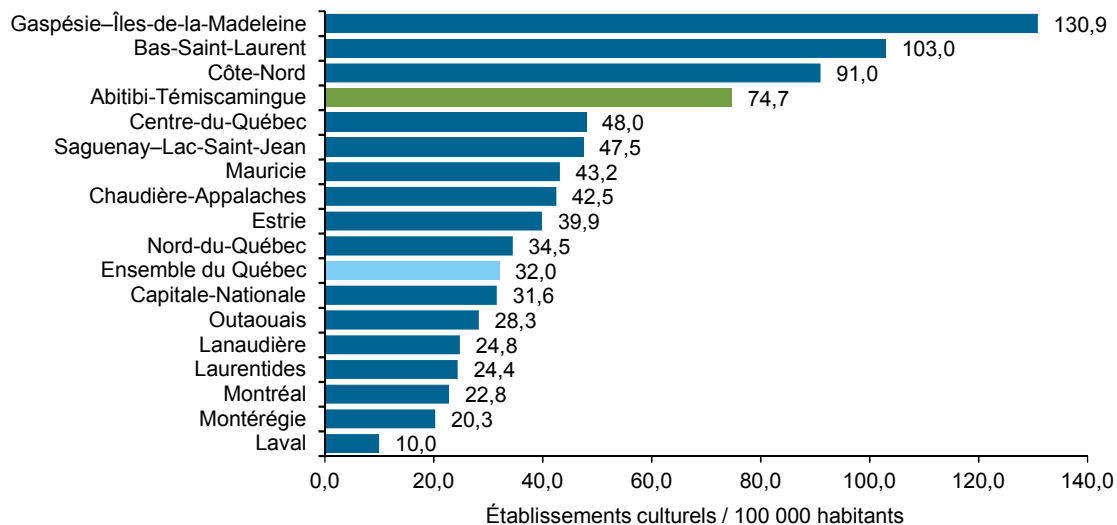
1. À l'exception du nombre d'écrans par 100 000 habitants.

2. Il s'agit du nombre d'institutions muséales ayant fourni des statistiques de fréquentation à l'OCCQ.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 11.1

Nombre d'établissements culturels¹ par 100 000 habitants, régions administratives et ensemble du Québec, 2012



1. Incluant les salles de spectacles, les institutions muséales, les points de services de bibliothèques publiques autonomes et de bibliothèques affiliées, les librairies et les cinémas et ciné-parcs.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

1. Il s'agit du nombre d'institutions muséales ayant fourni des statistiques de fréquentation à l'OCCQ.

En 2012, l'assistance enregistrée dans les cinémas en Abitibi-Témiscamingue est moindre que celle observée dans l'ensemble du Québec (1 584 entrées par 1 000 habitants comparativement à 2 615 au Québec), mais parmi les régions éloignées (Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean), cette région arrive au 2^e rang. Par ailleurs, les 21 institutions muséales de la région enregistrent 138 686 visiteurs en 2012 et les spectacles payants en arts de la scène, 83 699 entrées. En somme, la fréquentation des activités culturelles, en tenant compte de la taille de la population, est moins élevée en Abitibi-Témiscamingue que dans l'ensemble du Québec.

Tableau 11.2

Statistiques relatives à certaines activités culturelles, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2011-2012

	Unité	Activités culturelles de la région 2012	Activités culturelles par 1 000 habitants			
			Abitibi-Témiscamingue		Ensemble du Québec	
			2011	2012	2011	2012
Spectacles payants en arts de la scène						
Représentations	n	249	1,7	1,7	2,1	2,2
Entrées	n	83 699	490,1	568,1	830,2	896,9
Assistance des cinémas						
Entrées	n	233 300	1 874,3	1 583,6	2 724,0	2 615,3
Fréquentation des institutions muséales						
Entrées	n	138 686	900,3	941,4	1 582,2	1 652,4
Ventes de livres par les librairies						
Ventes de livres neufs	\$	5 865 345	40 097,8	39 813,6	55 688,0	54 086,5

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Concepts et définitions

DÉMOGRAPHIE

Âge médian

Âge qui sépare la population en deux groupes d'effectifs égaux.

Taux d'accroissement annuel moyen

Variation annuelle moyenne de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée rapportée à la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).

CONDITIONS DE VIE ET BIEN-ÊTRE

Mesure du faible revenu

Mesure dont le seuil représente 50 % du revenu médian québécois après impôt des familles (incluant les personnes hors famille), préalablement ajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille à l'aide d'une échelle d'équivalence. Ainsi, une famille est considérée comme à faible revenu lorsque son revenu ajusté est inférieur à ce seuil.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômeur

Personne disponible pour travailler qui est sans emploi et qui cherche activement un emploi.

Emploi

Ensemble des personnes résidant dans un territoire donné et ayant effectué un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'obtenir un bénéfice ainsi que les personnes absentes de leur travail mais qui maintiennent un lien d'emploi.

Population active

Population civile de 15 ans et plus, hors institution et hors réserve, qui sont en emploi ou en chômage.

Taux d'activité

Population active exprimée en pourcentage de la population de 15 ans et plus.

Taux d'emploi

Nombre de personnes actives exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus.

Taux de chômage

Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active.

Taux de travailleurs

Représente le rapport entre le nombre de travailleurs et le nombre de particuliers ayant produit une déclaration de revenus à Revenu Québec.

Travailleur

Particulier âgé entre 25 et 64 ans ayant des revenus d'emploi ou d'entreprise comme principale source de revenu et résidant dans un territoire donné.

COMPTES ÉCONOMIQUES

Base économique

Pour classer une industrie comme base économique, on calcule le quotient de localisation. Si le quotient de localisation normalisé d'une industrie est plus grand que 0 dans une région, cette industrie sera considérée comme base économique de cette région. Les bases économiques sont en fait les activités qui expliquent la croissance ou le déclin d'un territoire. Elles permettent de mieux définir la personnalité économique particulière ou encore la structure d'un territoire. À long terme, au cours du temps, les bases économiques d'un territoire peuvent se modifier.

Produit intérieur brut

Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'une région au cours d'une période donnée, sans égard au caractère étranger ou non de la propriété des facteurs de production. Le PIB aux prix de base correspond au PIB calculé aux prix du marché, moins les prélèvements fiscaux applicables aux produits, plus les subventions à la consommation.

Quotient de localisation

Le quotient de localisation est défini comme la fraction de la valeur ajoutée d'une industrie qui est produite dans une région donnée, sur la fraction du PIB du Québec produit dans la même région. Si ce rapport est supérieur à 1, cette industrie contribue proportionnellement plus au PIB de la région qu'à celui du Québec.

Revenu disponible des ménages

Somme de tous les revenus reçus par les ménages résidant dans un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, le revenu disponible se compose du revenu primaire, des transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des ISBLSM et des administrations publiques moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux ISBLSM (les dons), ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale.

Revenu disponible des ménages par habitant

Correspond au revenu disponible des ménages d'un territoire donné divisé par la population totale.

Revenu primaire

Les revenus primaires sont les revenus qui échoient aux ménages du fait de leur participation aux processus de production, ou parce qu'elles possèdent les actifs nécessaires pour la production. Les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, du revenu mixte net et du revenu net de la propriété. Les revenus primaires ne comprennent pas les cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale, ni les prestations versées à partir de ces régimes, les impôts courants sur le revenu, sur le patrimoine, etc., ni les autres transferts courants.

Rémunération des salariés

Elle se définit comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, à verser par une entreprise à un salarié pour le travail effectué par celui-ci durant la période comptable. La rémunération des salariés est enregistrée sur la base des droits et obligations; elle est donc mesurée par la valeur de la rémunération en espèces ou en nature qu'un salarié est en droit de recevoir de la part de son employeur, pour le travail effectué au cours de la période concernée, que la rémunération soit payée à l'avance, au moment où le travail est effectué, ou après. Plus précisément, sont considérés dans la rémunération des salariés, les salaires avant retenues, les pourboires, les commissions, les primes de rendement, les honoraires des directeurs et les allocations pour vacances et congés de maladie, ainsi que le solde et les indemnités militaires.

Revenu mixte net

Il correspond au revenu que les entreprises non constituées en société tirent de la production de biens et de services. On l'appelle revenu mixte parce qu'il inclut à la fois le revenu imputé au facteur capital de la production, ainsi que le revenu imputé au facteur travail de la production (rémunération du travail effectué par le ou les propriétaires). Le revenu mixte net correspond au revenu mixte brut moins la consommation de capital fixe.

Revenu net de la propriété

Cette catégorie de revenu correspond essentiellement aux revenus de placement, lesquels comprennent les dividendes, les intérêts sur les obligations canadiennes, de même que les intérêts sur les dépôts en banque ou en société de fiducie. Les gains en capital sont exclus.

Transferts courants des administrations publiques aux ménages

Paiements tels que les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, les pensions de sécurité de la vieillesse, les prestations de bien-être social, les bourses d'études et les subventions de recherche, les prestations d'indemnisation des accidents de travail, les subventions aux peuples autochtones, les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et les allocations aux anciens combattants.

Transferts courants des non-résidents aux ménages

Pensions payées par des administrations publiques étrangères à des résidents canadiens plus les versements faits par des non-résidents à des résidents canadiens.

Transferts courants des ISBLSM aux ménages

Transferts en argent versés aux ménages par les ISBLSM.

Transferts courants des ménages aux non-résidents

Versements par des résidents canadiens à des non-résidents et retenues d'impôt à la source versées à l'étranger.

Transferts courants aux ISBLSM

Ils consistent en des transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ISBLSM, sous forme de cotisations, de souscriptions, de dons volontaires, etc. Ces transferts sont destinés à couvrir les coûts de la production non marchande des institutions sans but lucratif au service des ménages, ou à fournir les fonds permettant de financer les transferts courants aux ménages résidents ou non résidents, sous forme de prestations d'assistance sociale.

Transferts courants des ménages aux administrations publiques

Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

INVESTISSEMENTS ET PERMIS DE BÂTIR

Investissements

Les investissements sont les dépenses en immobilisation relatives aux constructions nouvelles, aux améliorations importantes apportées à des constructions déjà existantes, ainsi qu'à l'achat de machines et d'équipement neufs. Ces dépenses comprennent également celles des particuliers au titre de la construction résidentielle, mais

excluent l'achat de terrains, de constructions déjà existantes, de machines ou d'équipement d'occasion (à moins qu'ils n'aient été importés).

Investissements du secteur public

Il s'agit de dépenses en immobilisation des entreprises publiques et de l'administration publique, effectuées aux niveaux fédéral, provincial et local. Par ailleurs, l'administration publique provinciale inclut notamment les institutions d'enseignement et les établissements de santé et de services sociaux.

Permis de bâtir

La valeur des permis de bâtir correspond à la valeur des permis de construction émis par les municipalités de 10 000 habitants et plus, soit pour l'érection de nouveaux édifices, selon le type de construction (résidentiel, industriel, commercial, institutionnel et gouvernemental).

Nombre d'unités de logements

Il correspond au nombre de logements indépendants créés. Il ne faut pas confondre avec le nombre de structures. Par exemple, dans le cas d'un édifice à appartements comptant six logements, on fera référence à six unités de logement. Dans le cas de transformation de bâtiments en unités de logement additionnelles, on tient compte du nombre de nouvelles unités créées.

MINES

Livraisons minérales

Les livraisons minérales représentent la valeur des livraisons (ventes) des exploitants miniers. Les livraisons minérales représentent uniquement les substances minérales extraites du sous-sol du Québec. Par conséquent, la production d'aluminium n'est pas prise en considération. Il en va de même pour tous les métaux récupérés à partir de minerais étrangers traités dans les fonderies et affineries au Québec.

La valeur des livraisons minérales minières est calculée de la façon suivante :

Pour les minéraux non métalliques et certains métaux simples comme le minerai de fer ou le niobium, la valeur des expéditions est déterminée par la valeur réelle des livraisons déclarées par les établissements. La valeur est, au besoin, modifiée pour exclure les coûts de contenants, les taxes et droits, les escomptes et les frais de transport.

Pour les autres métaux (or, argent, cuivre, zinc, nickel, platine, cobalt, etc.), la valeur des expéditions est déterminée à partir de la teneur des minéraux en métal récupérable dans les concentrés livrés dont on calcule ensuite une valeur en fonction des prix annuels moyens des métaux sur les marchés mondiaux.

Ainsi, la valeur de la production des minéraux métalliques calculée ne correspond pas aux sommes effectivement reçues par les établissements d'extraction minière.

Pour les intentions 2014, mis à part le minerai de fer, les prix des métaux utilisés dans le calcul de la valeur des livraisons sont ceux fixés en date du 1^{er} janvier 2014. Pour toutes les autres substances, incluant le minerai de fer, les prix correspondent à ceux établis lors de l'enquête provisoire 2013.

Investissement minier

Les investissements miniers englobent les dépenses d'exploration de substances minérales, les dépenses de mise en valeur d'un gîte minéral ainsi que les dépenses d'aménagement d'un complexe minier.

Les dépenses d'exploration comprennent toutes les activités de terrain et les dépenses d'immobilisation, de réparation et d'entretien, réalisées sur ou hors d'un site minier en vue de chercher et de découvrir un gîte minéral et d'en exécuter la première délimitation, afin d'établir sa valeur économique potentielle (tonnage et teneur et autres caractéristiques) et de justifier des travaux additionnels et plus détaillés.

Les dépenses de mise en valeur du gîte minéral comprennent toutes les activités de terrain et les dépenses d'immobilisation, de réparation et d'entretien, réalisées sur un site minier ou hors d'un site minier afin d'acquiescer une connaissance détaillée d'un gîte déjà délimité et de satisfaire aux besoins d'une étude de faisabilité justifiant la décision d'engager l'aménagement et l'investissement nécessaire. Cette phase s'amorce généralement après la réalisation de l'évaluation préliminaire telle que définie en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (L.R.Q., c. V-1.1; A.M., 2005-23).

Les dépenses d'aménagement de complexes miniers comprennent tous les travaux de surface ou sous terre liés aux activités d'aménagement de la mine ainsi que les frais d'immobilisation, de réparation et d'entretien réalisés sur un site minier en production ou dont l'aménagement est engagé. Les catégories de frais d'immobilisation sont diverses et comprennent des équipements, de l'outillage et des infrastructures. Ces dernières regroupent des usines afférentes telles que les usines de bouletage, les concentrateurs de minerais, incluant les parcs à résidus, et les installations portuaires de transbordement de minerais, mais elles ne comprennent pas les usines de réduction et d'affinage. L'aménagement de la mine regroupe toutes les activités de terrain exécutées sur un site minier pour définir en détail le minerai, y avoir accès et en préparer l'extraction. Ce travail inclut également les forages, les travaux dans

la roche et les mesures de soutien visant à augmenter les réserves de minerai de la mine par l'exploration et la mise en valeur du voisinage immédiat des gîtes.

MODE DE TRANSPORT UTILISÉ POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

Lieu de travail

Lieu habituel de travail au cours de la semaine du 1^{er} mai au 7 mai 2011. Dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 2010, le lieu de travail est celui de l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période. Pour les personnes qui travaillaient à des endroits différents, mais se présentaient à un siège social au début de chaque quart, le lieu de travail est l'adresse du siège social. Les télétravailleurs qui passaient moins que la moitié de la semaine de travail à domicile devaient donner l'adresse de leur employeur.

Mode de transport

Moyen de transport utilisé pour effectuer la plus grande partie du trajet entre le domicile et le lieu de travail. Le mode de transport peut être en véhicule privé, en transport durable ou tout autre moyen de transport.

Personnes qui se déplacent pour se rendre au travail

Population active occupée dont le lieu de travail est situé à l'intérieur des frontières du Canada. Seul l'emploi principal du travailleur est considéré. Sont exclues les personnes qui travaillent la majorité du temps à domicile (incluant à la ferme).

Transport durable

Transport en commun et transport actif.

Transport en commun

Autobus, métro et métro aérien, train léger sur rail, tramway ou train de banlieue, traversier pour passagers.

Transport actif

Marche et bicyclette.

Véhicule privé

Comprend les automobiles, camions et fourgonnettes, mais exclut les motocyclettes, scooters ou mobylettes. La personne utilisant ce mode de transport peut être conductrice ou passagère.

SANTÉ

Infirmière

Détient un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers (DEC) d'une durée de 3 ans et un permis d'exercice de l'Ordre des

infirmières et infirmiers du Québec ou est en attente de le recevoir.

Infirmière clinicienne et praticienne

Détient un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comportant trois certificats admissibles, dont au moins deux certificats reconnus en soins infirmiers, ou un diplôme de deuxième cycle donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et les attestations de formation prescrites par la réglementation ainsi qu'un certificat de spécialiste de l'OIIQ. Cette infirmière doit détenir également un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ou être en attente de le recevoir.

Infirmière auxiliaire

Détient le diplôme d'études professionnelles (DEP) décerné pour avoir réussi le programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) et un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Préposée aux bénéficiaires

Détient un diplôme d'études professionnelles ou une attestation d'études collégiales en assistance à la personne en établissement de santé ou autre formation appropriée.

ÉDUCATION

Taux de diplomation aux études collégiales (DEC et AEC)

Mesure, pour un territoire donné, le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC). Il est calculé pour des cohortes d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial, à un trimestre d'automne donné. Ces nouveaux inscrits au collégial sont à l'enseignement ordinaire, dans un programme ou un cheminement conduisant à l'obtention d'un DEC, et dans un établissement d'enseignement collégial du territoire considéré. Le taux de diplomation est mesuré deux ans après la durée prévue des études du programme de DEC à la première inscription au collégial, soit au terme de quatre années écoulées depuis l'entrée au collégial pour les étudiants ayant commencé des études collégiales dans un programme de DEC en formation préuniversitaire, et après cinq années pour ceux dont le programme initial est un DEC de la formation technique ou un cheminement en accueil ou en transition. Seule la première sanction des études collégiales, diplôme ou attestation, obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. L'indicateur concerne les étudiants de l'ensemble du réseau collégial, soit le réseau public, le réseau privé subventionné et les écoles gouvernementales.

Diplôme d'études collégiales (DEC)

Les programmes d'études conduisant au DEC sont de formation préuniversitaire d'une durée de deux ans ou de formation technique d'une durée de trois ans. Les DEC de formation préuniversitaire ont comme objectif de préparer les étudiants à des études universitaires. Les DEC de formation technique visent l'acquisition de compétences en vue d'intégrer le marché du travail. Toutefois, ils peuvent aussi donner accès à l'université, à la condition que soient respectées certaines exigences liées au programme d'études universitaires choisi. Tous les programmes de DEC ont une composante de formation générale (entre autres en langue d'enseignement et littérature, langue seconde, philosophie ou humanités, éducation physique) en plus de la formation spécifique du programme. Le diplôme d'études collégiales (DEC) est décerné par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science à la suite d'une recommandation des collègues.

Attestation d'études collégiales (AEC)

Les programmes d'études conduisant à l'AEC sont de formation technique de courte durée variant entre 250 et 2 000 heures. Liés à un DEC de référence, les programmes d'études menant à l'AEC sont élaborés par les collèges et conduisent à une sanction d'établissement. Les programmes d'AEC s'adressent exclusivement à une clientèle adulte. La formation spécifique des programmes d'AEC permet une réponse rapide et adaptée aux divers besoins du marché du travail.

Cheminement en accueil ou en transition au collégial

Ce cheminement, d'une durée d'un à trois trimestres, offre à l'étudiant une formation adaptée en vue d'intégrer ou de compléter un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). Comme pour les programmes de DEC, la formation reçue dans un cheminement en accueil ou en transition comprend des activités de formation générale et, possiblement, de formation spécifique.

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Les programmes de formation menant au DEP sont offerts dans les établissements d'enseignement secondaire. Ils sont d'une durée variant de 600 à 1 800 heures étalées sur un an ou deux. Les DEP sanctionnent l'acquisition de diverses compétences nécessaires à l'exercice de métiers. Le diplôme d'études professionnelles (DEP) est décerné par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

Centre d'artistes

Centre d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques soutenu par le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Salle de spectacles

Salle ou lieu où ont été présentés des spectacles payants en arts de la scène, selon l'*Enquête sur la fréquentation des spectacles* de l'Institut de la statistique du Québec.

Institution muséale

Regroupe les musées, les centres d'exposition et les lieux d'interprétation.

Point de services d'une bibliothèque publique autonome

Point de services d'une bibliothèque publique qui dessert une municipalité de 5 000 habitants et plus ou d'une bibliothèque publique qui dessert une municipalité de moins de 5 000 habitants et qui n'est pas affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques.

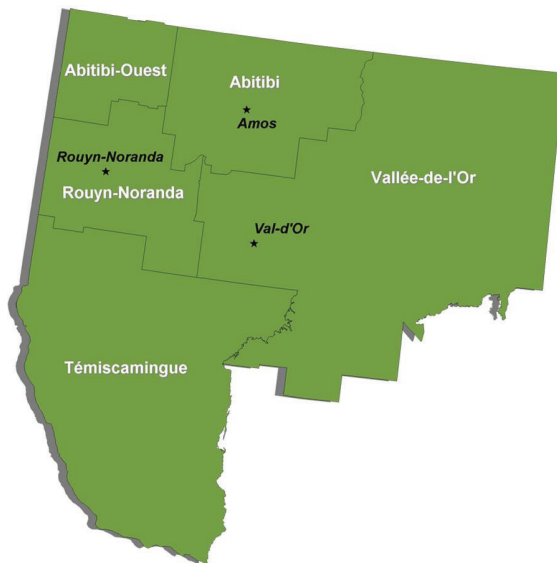
Bibliothèque publique affiliée

Bibliothèque publique qui dessert une municipalité de moins de 5 000 habitants et qui est affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques.

Spectacle payant en arts de la scène

Représentation payante d'un spectacle de théâtre, de danse, de musique, de chanson ou de variétés, en excluant les représentations privées, les représentations de spectacles amateurs ainsi que les représentations données dans les locaux d'écoles primaires ou secondaires pour les élèves de ces écoles. Les représentations où le droit d'entrée prend la forme d'un passeport ou d'un macaron valide pour l'ensemble d'un festival sont également exclues.

Coup d'oeil sur l'Abitibi-Témiscamingue



Superficie en terre ferme (2013) : 57 349 km²

Population (2013^p) : 147 931 habitants

Densité de population (2013^p) : 2,6 hab./km²

Principales municipalités et population (2013^p) :

- Rouyn-Noranda 41 904 habitants
- Val-d'Or 32 697 habitants
- Amos 12 803 habitants

Principales bases économiques de la région :

- Extraction minière et activités de soutien
- Foresterie et exploitation forestière
- Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie
- Fabrication de produits en bois

Tableau comparatif des régions administratives du Québec et des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue

	Population au 1 ^{er} juillet ¹		Taux de chômage	Taux de travailleurs de 25 à 64 ans ³	PIB par habitant		Revenu disponible par habitant ³		Taux de faible revenu des familles ⁴
	2013 ^p	TAAM 2011-2013	2013	2012 ^p	2012 ^e	Var. 12/11	2012 ^p	Var. 12/11	2011
	n	pour 1 000	%	%	\$/hab.	%	\$/hab.	%	%
Bas-Saint-Laurent	201 091	-0,2	9,8	72,3	32 523	3,5	23 163	2,0	5,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	278 069	1,5	9,2	73,6	37 991	2,3	25 107	1,9	5,5
Capitale-Nationale	725 095	9,9	5,1	78,8	46 514	3,0	27 616	2,3	5,1
Mauricie	266 542	1,9	9,4	70,3	31 640	2,2	23 262	1,6	8,3
Estrie	318 350	7,5	6,3	73,8	33 455	3,7	24 050	2,8	8,0
Montréal	1 959 987	11,4	9,7	74,1	59 651	2,0	26 469	3,0	15,8
Outaouais	381 200	9,7	6,8	76,4	31 630	1,4	26 466	-0,8	8,1
Abitibi-Témiscamingue	147 931	4,2	7,3	76,6	46 099	0,9	27 794	2,6	6,4
Témiscamingue	16 346	2,1	..	73,9	24 449	2,6	9,0
Rouyn-Noranda	41 904	5,6	..	78,0	28 966	-0,7	4,7
Abitibi-Ouest	21 048	-2,0	..	72,8	25 494	5,5	6,5
Abitibi	24 820	5,4	..	77,6	27 000	3,4	5,8
La Vallée-de-l'Or	43 813	6,1	..	77,4	29 497	4,3	7,4
Côte-Nord	95 552	-0,7	7,9 ²	76,4	77 665	7,7	28 582	3,2	8,1
Nord-du-Québec	43 999	11,2	7,9 ²	82,1	70 929	2,9	26 169	2,2	15,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	93 284	-6,3	16,2	63,3	28 362	-0,6	23 276	3,2	8,2
Chaudière-Appalaches	418 704	5,1	5,4	78,7	34 135	2,9	25 859	3,1	4,4
Laval	417 304	13,6	6,5	79,8	32 998	2,6	26 856	1,5	7,8
Lanaudière	488 927	12,4	8,3	76,6	24 665	1,9	25 844	1,3	7,0
Laurentides	580 966	12,4	7,3	76,6	31 217	2,4	27 527	2,3	7,0
Montréal	1 499 088	10,0	6,3	78,6	33 976	1,9	27 769	1,7	7,2
Centre-du-Québec	239 245	6,4	7,4	74,7	36 146	2,3	23 969	3,0	7,2
Ensemble du Québec	8 155 334	9,1	7,6	76,1	41 289	2,4	26 347	2,2	8,8

1. TAAM : taux d'accroissement annuel moyen, calculé par rapport à la population moyenne de la période. Les estimations actuellement disponibles pour les années 2011 à 2013 ne sont pas définitives. Elles feront l'objet d'une révision à la suite du recensement de 2016. Une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution de la population des régions au cours de cette période. Voir l'encadré de la page 6. Selon la dénomination et le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 1^{er} juillet 2013.

2. Donnée se rapportant aux régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

3. Selon la dénomination et le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

4. Selon le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 1^{er} janvier 2011.

Abitibi-Témiscamingue

Superficie en terre ferme (2013)	57 349 km ²
Densité de population (2013 ^p)	2,6 hab./km ²
Population totale (2013 ^p)	147 931 hab.
PIB aux prix de base (2012 ^e)	6 791,3 M\$
PIB aux prix de base par habitant (2012 ^e)	46 099\$
Revenu disponible par habitant (2012).....	27 794\$
Emplois (2013).....	73,6 k
Taux d'activité (2013)	67,3 %
Taux d'emploi (2013)	62,4 %
Taux de chômage (2013)	7,3 %
Taux de faible revenu des familles (2011).....	6,4 %
Dépenses en immobilisation (2014) ¹	1 826 M\$
Nombre de médecins pour 1 000 habitants (2012)	2,38
Taux de diplomation aux études collégiales (cohorte inscrite en 2007)	61,4 %

1. Perspectives.